



édito

Notre communauté s'efforce de gagner en excellence et en compétitivité en matière de services.

Cela semble relever de la routine, et paraît normal à chacun mais, cette réponse aux citoyens et aux contribuables est le fruit d'un effort constant des équipes de salariés mais, aussi, de la part des élus. Placer la barre chaque jour plus haut exige une attention, un respect de l'usager mais, aussi, une montée en gamme de la qualité du service.

C'était une volonté. C'est devenu une culture pour la CCAVM. C'est un label que la Communauté de communes veut porter et conserver. Pour cela, nous avons besoin de vous, de vos appréciations, de vos critiques et, pourquoi pas, de vos compliments.

On dit trop souvent que le citoyen s'estompe pour laisser place au consommateur. Revenir en arrière reste peu envisageable mais, nous voulons créer, avec vous, l'hybride « citoyen-consommateur » qui saura apprécier tout en devenant responsable car, la citoyenneté ça se partage aussi et, demain, ce sera peut-être vous qui signerez cet éditorial ou un article de ce bulletin en qualité d' élu...

Cordialement

Charles GUENÉ, Président ■

pierres et terroir à Aujeurres

Si l'édition 2016 a connu un formidable succès à Vivey, la journée festive de la 22^e parution à Aujeurres, le 16 septembre dernier, a tenu toutes ses promesses.

La restauration d'un patrimoine, d'ailleurs différée, portait en 2016 sur un calvaire, proche de l'église et classé monument historique. En 2017, il s'agit d'un lavoir, en l'occurrence marqué à la craie par un inconnu de l'appellation « Café des bavardes », déjà orné de fresques et rénové.

Ce lieu mythique a engendré au printemps « trois cafés bavards », l'un sur le Néolithique, le second sur l'époque Gallo-Romaine et le troisième sur le Moyen-Âge, plaçant ce petit village de la « Montagne » à un carrefour d'axes très fréquenté.

La lourde tâche de recherche et d'écriture a incombé à Monique Collignon, Guy Durantet et Françoise Ribault, qui ont su mobiliser autour d'eux beaucoup de résidents principaux ou secondaires et anciens habitants

pour des témoignages pétillants, des cartes postales évocatrices ou encore des textes inédits demeurés dans un tiroir, comme ce registre d'une auberge où l'on retrouve le passage de personnes insolites.

Certes, comme pour les autres parutions, les auteurs n'ont pas échappé aux contraintes, par exemple de fastidieuses corrections et relectures mais ils ont su apporter leur touche personnelle sur une bourgade, son passé et son présent, en quatre chapitres et 120 pages. ■



maison des services c'est ouvert !

Lundi 04 septembre, les nouveaux locaux de la Maison de Services de la CCAVM étaient opérationnels, comme prévu.

Regroupant au centre du village de Prauthoy : la médiathèque, l'agence postale, la cyberbase, la Maison de Services Au Public (MSAP), le Relais Assistante Maternelle (RAM), il s'agit d'offrir à la population de l'ensemble du territoire, un ensemble de services sur un même lieu. Les horaires se trouvent élargis avec une ouverture en journée continue le jeudi et une ouverture le samedi matin. Nous sommes aussi vigilants à une accessibilité la plus facile à tous sur le territoire avec un point relais de cette Maison des Services à Longeau et une réflexion en cours pour des permanences à la médiathèque d'Auberive. Et un travail en lien avec les secrétaires de mairie pour offrir une réelle complémentarité de services est également envisagé.

Pour vous permettre de la découvrir, la Maison des Services ouvrira ses portes sur son site de Prauthoy, le jeudi 12 octobre prochain, de 09^h à 18^h 30 et le samedi 14 octobre de 09^h à 12^h. ■

sommaire

Urbanisme

l'aménagement du territoire
pages 2 & 3

Découverte du territoire

S'-Loup et Courcelles sur Aujon
page 4

Médiathèques

à votre disposition
pages 5, 6 & 7

Portraits des services

page 8



Mais sur quoi repose la décision du droit des sols ?

Vous souhaitez construire, agrandir, rénover, démolir ou encore aménager une construction, il est nécessaire d'obtenir préalablement une autorisation. C'est ainsi que les demandes de permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme, permis de démolir, etc. sont autant d'actes qui permettent à l'administration de vérifier si votre

projet de construction ou d'aménagement respecte bien les règles des différents documents d'urbanisme tels le Règlement National d'Urbanisme (RNU) en cas d'absence de carte communale ou du Plan Local d'Urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).



L'urbanisme permet aux pouvoirs publics de planifier et de mettre en œuvre l'aménagement du territoire. L'objectif est de :

- rendre des terrains constructibles pour les logements
- prévoir des zones réservées aux activités économiques
- préserver l'activité agricole
- protéger les espaces forestiers et les paysages
- prévenir les risques (naturels et technologiques)

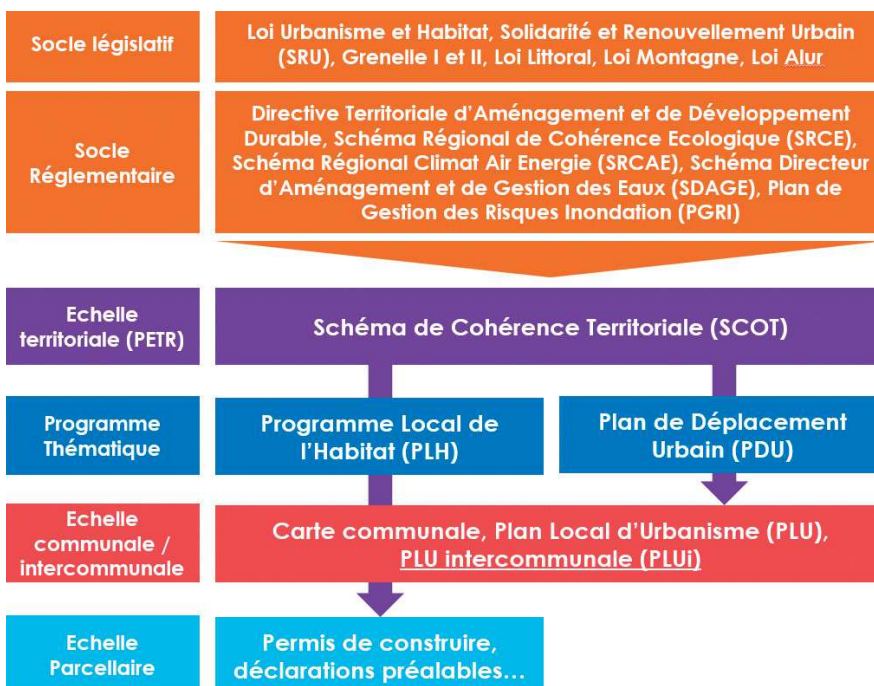
L'urbanisme, c'est quoi ?

Zoom sur les documents d'urbanisme



Les documents d'urbanisme correspondent à des règles de planification territoriale. Il en existe à différentes échelles spatiales (Europe, Etat, territoire, intercommunalité, commune, etc.).

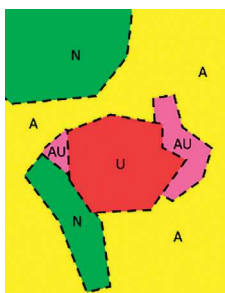
Ils doivent toujours être compatibles entre eux, par exemple, un Plan Local d'Urbanisme doit l'être avec le Schéma de Cohérence Territoriale, qui devra lui-même être compatible avec la réglementation nationale (cf schéma).



De l'échelle communale à territoriale

La **carte communale** est un document d'urbanisme simple qui délimite les secteurs sur la commune où les constructions sont autorisées et ceux où elles ne le sont pas.

Le **Plan Local d'urbanisme (PLU)** est un document d'urbanisme fonctionnant sur un système de division du territoire communal en zones (exemple sur la figure ci-contre). Chacune possède un règlement différent en fonction de sa vocation. Il permet aussi de définir les zones constructibles et celles qui ne le sont pas.



Type de zone	Sigle	Constructible
Urbaine	U	oui
A urbaniser	AU	oui
Agricole	A	non (sauf agriculteurs)
Naturelle et forestière	N	non

Pour les communes ne disposant pas de document d'urbanisme, le **Règlement National d'Urbanisme (RNU)** s'applique, et notamment la règle de constructibilité limitée : il n'est pas possible de construire sur des terrains situés hors des parties actuellement urbanisées.

Le **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** est un « PLU à grande échelle » qui concerne toutes les communes d'une intercommunalité. Sa réalisation a plusieurs intérêts :

- ▶ Développer le territoire de façon cohérente et harmonieuse sur la totalité de sa surface.
- ▶ Donner la possibilité à l'ensemble des communes du territoire disposer d'un document d'urbanisme.
- ▶ Gérer plus rigoureusement les sols, la qualité architecturale et la répartition géographique des zones de peuplement futures, grâce à une prise de décision collégiale au niveau intercommunal.

Le **SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)** permet d'orienter l'aménagement spatial, structurer le développement des zones économiques, d'accompagner la production de logements (neufs, réhabilitations, travail sur les dents creuses dans les communes), de travailler sur la mobilité des personnes, tout en préservant notre environnement.

Les documents d'urbanisme sur le territoire de la CCAVM

Actuellement, sur le territoire de la CCAVM, des documents d'urbanisme sont en vigueur ou en cours d'élaboration, comme indiqué sur la carte ci-contre.

Afin de gérer l'urbanisme de façon cohérente à l'échelle du territoire, la CCAVM a le projet de mettre en place un **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**. Ainsi, l'ensemble des communes sera dotée d'un document d'urbanisme applicable, notamment les communes en gris sur la carte, qui jusqu'à présent suivent les règles du RNU.

Par ailleurs, lors de l'élaboration d'un PLUi, il est possible de traiter de façon groupée les procédures relatives à l'urbanisme et à la **programmation de l'habitat**. C'est le choix fait par la CCAVM. Ainsi, il a été décidé de lancer l'élaboration d'un PLUi, qui intégrera un **programme local de l'habitat (PLH)**. Il s'agit donc d'un PLUi-H. Le PLH constitue le principal dispositif en matière de politique du logement au niveau local.

Enfin, à l'échelle du territoire, un Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) est en cours d'élaboration sur l'ensemble du Pays de Langres.

Les procédures en cours pour le territoire de la CCAVM

Jusqu'en mars 2017, les communes étaient compétentes en matière d'urbanisme. Or, depuis le 27 mars 2017 et la mise en application de la loi ALUR, la **communauté de communes est compétente en matière de document d'urbanisme**, à la place des communes.

La CCAVM a décidé de :

- ▶ **poursuivre tous les documents d'urbanisme communaux en cours d'élaboration**
- ▶ **de lancer la mise en œuvre du PLUi**. L'élaboration de ce document d'urbanisme à grande échelle est un travail long et complexe qui nécessite de recruter un bureau d'études spécialisé. Les principales étapes de son élaboration sont décrites sur la figure ci-dessous
- ▶ **de poursuivre la procédure SCoT** qui a été confiée au Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) du Pays de Langres.

Des objectifs spécifiques au territoire de la CCAVM :

- ▶ Développer le territoire et l'hébergement pour l'accueil de population nouvelle, tout en préservant l'activité agricole, forestière, les zones naturelles, la qualité des paysages et de l'architecture.
- ▶ Préserver le patrimoine bâti et la typologie des villages anciens.
- ▶ Valoriser le bâti existant en rendant les bâtiments économes en énergie.
- ▶ Intégrer des bâtis neufs dans une architecture compatible avec le bâti ancien.

Le diagnostic identifie les atouts et contraintes du territoire dans tous les domaines : habitat, économie, patrimoine, équipement, déplacement, environnement, agriculture, paysage...

2018 - Le diagnostic du territoire

Il décline en orientations concrètes les choix faits par les élus pour le développement du territoire.

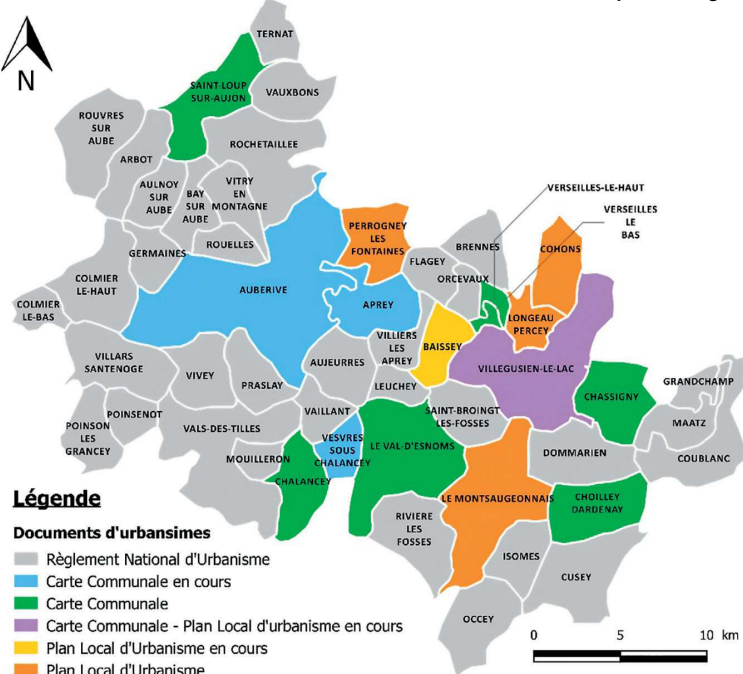
2019 - Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

Les personnes publiques associées (Etat, Conseil Régional, Départemental, organismes consulaires...) et les habitants (enquête publique), donnent leur avis une dernière fois. Le Conseil Communautaire approuve le projet. Le PLUi devient alors opposable aux permis de construire.

2021 - La validation

Le règlement traduit les orientations du PADD en déterminant "où et comment construire ?". Le texte est complété par une carte appelée "plan de zonage" qui subdivise le territoire en différents secteurs aux règles spécifiques (zones urbaines, naturelles, agricoles...)

2020 - La traduction réglementaire



Cette commune de notre territoire compte 160 habitants répartis sur 3 villages : Saint-Loup-sur-Aujon, Courcelles-sur-Aujon et Eriseul. Bien avant les communes nouvelles, la loi Marcellin avait permis le regroupement de ces trois villages qui ont fusionné en 1972 et sont restés fidèles à leur vœu après presque un demi-siècle. Le dynamisme et le rayonnement de la commune illustrent sans doute en partie les effets d'une mutualisation réussie.

Un patrimoine remarquable

Le couvent est sans doute l'élément le plus frappant pour le visiteur de passage, avec sa superbe chapelle gothique qui se dresse dans ce paysage vallonné et verdoyant. Construit en 1838, il a été créé pour l'éducation et l'instruction des jeunes filles et aujourd'hui il accueille une communauté de religieuses venues de tous les continents. Ces dernières occupent ce lieu, qui est l'un des plus prestigieux de la commune... et bien que vouées à la vie contemplative, elles sont très accueillantes. Le jardin du couvent reste un lieu accessible aux promeneurs. ■



De la construction à la nature... ...pour accueillir

Le conseil municipal a travaillé à l'élaboration d'un document d'urbanisme : la carte communale a été achevée en septembre 2016. La commune a viabilisé des terrains et une première maison est en cours de construction.

Et pour accueillir de nouveaux habitants la commune a fait le choix de vendre des terrains à 3 € HT le m².

Afin d'anticiper l'évolution de la réglementation et pour se montrer exemplaire pour la protection de la biodiversité, la municipalité a opté pour l'abandon de l'utilisation des produits chimiques dans l'entretien de ses espaces publics dès 2014.

Après quelques tâtonnements, l'enherbement des trottoirs et du cimetière, le fleurissement, et l'implication de toutes les bonnes volontés, l'embellissement est désormais visible.

L'association la GARE (Groupement des Acteurs ruraux en éco-activité), partenaire de la CCAVM, a accompagné cette démarche innovante.

Et à souligner Saint-Loup-sur-Aujon est situé dans le périmètre de cœur du futur Parc National des Forêts, une opportunité à laquelle le Conseil municipal est très favorable. ■

De l'implication à la convivialité

Saint-Loup accueille l'une des 10 écoles du territoire communautaire qui, grâce à une équipe enseignante très impliquée, accueille plus de 50 enfants des 5 communes proches : Giey, Ternat, Rochetaillée-Chameroy, Voisines et Vauxbons.

Rappelons qu'en 2015, la CCAVM inaugurait un terrain multi-sports entre l'école et la Maison de Courcelles.

Avec le soutien de la CCAVM, l'école s'est dotée d'un « coin nature ». Il s'agit d'une ruche pédagogique qui a trouvé sa place dans le parc de la Maison de Courcelles. Ce projet a bénéficié d'un financement du Ministère de l'Environnement, dans le cadre du label Territoire à énergie positive pour la croissance verte du PETR.

La commune, l'école et la Maison de Courcelles envisagent de le compléter par la création d'un verger et jardin pédagogique.

Les badauds peuvent s'attarder « Aux Rives de l'Aujon » : Saint-Loup a la chance de pouvoir compter sur un Bistrot de pays, qui fait restauration et débiteur de tabac. ■



De la culture pour le partage

Une bibliothèque, point relais de la médiathèque d'Auberive, animée par des bénévoles, donne accès à la lecture et organise des temps avec l'école. Elle est fréquentée par les scolaires, les assistantes maternelles du secteur et les habitants. Une boîte à lire sera installée grâce à un partenariat de l'Association des Maires Ruraux de France et du Fonds Decitre, afin de compléter l'offre et la promotion de la lecture.

Cette boîte permet à tous de prendre et déposer librement 24h/24 : livres, revues... ■

Saint-Loup et Courcelles sur Aujon



Photos : Sand Mulias

Bienvenue à la Maison de Courcelles

Au cœur d'une vaste propriété du XIX^e siècle, se niche La Maison de Courcelles, un paradis pour petits et grands, à découvrir absolument.

Ça bourdonne à la Maison de Courcelles, dans les grands bâtiments et le parc qui occupent une partie du village de Courcelles sur Aujon. Cette gigantesque maison de 114 lits accueille des groupes tout au long de l'année : enfants en classe de découverte ou en colo, formations musicales en stages, artistes en résidence, adultes à la découverte de l'environnement, familles en week-end parentalité, ou encore séminaires... La Maison de Courcelles organise également chaque année des rencontres qui réunissent chercheurs, praticiens et professionnels de l'éducation, de l'animation et du social ainsi qu'un festival de cirque. Eclectique, non ?

Une structure reconnue au plan national

C'est un cadre enchanteur qui contribue à l'attractivité et au dynamisme de notre territoire. Il arrive de rencontrer à l'autre bout de la France des personnes qui vous disent « *je ne connais qu'un endroit en Haute-Marne : c'est la Maison de Courcelles !* ». Car la maison est reconnue au plan national pour la singularité de son projet pédagogique, qui aide chacun à devenir acteur de sa propre vie. C'est un paradis pour enfants et un lieu qui apaise. Même quand la maison est pleine, il y règne une grande sérénité. Et tout le monde s'accorde à dire qu'on y

est bien accueilli. S'y côtoient enfants des villes et des champs, adultes et tout petits, de toutes conditions sociales et d'horizons divers. La mixité prend ici toutes les formes. Depuis un an, les enfants du secteur peuvent y venir en accueil de loisirs durant les petites vacances scolaires et passer leurs journées avec les petits vacanciers venus de la région parisienne, de Lorraine ou d'ailleurs.

Acteur économique

La Maison de Courcelles est aussi le plus gros employeur de la commune, avec une équipe de 13 permanents et 170 contrats d'animateurs et de directeurs de colo par an. Elle réalise un chiffre d'affaires annuel de 800 000 euros et s'autofinance à plus de 90 %. La Maison réinjecte en outre directement 200 000 euros en achats auprès des entreprises et producteurs locaux. C'est un acteur incontournable de la vie locale et un partenaire de la commune et de la communauté de communes : la maison prépare les repas de la cantine scolaire de Saint-Loup-sur-Aujon, bientôt ceux de la cantine d'Auberive, elle a aussi organisé une formation à destination de tous les personnels de cantines de la CCAVM. La Maison anime des activités dans le cadre des NAP, et accueille le tout nouveau « coin nature » de l'école, soutenu par le ministère de l'Environnement.

En soutien pour les travaux

Située au cœur du futur parc national, la Maison de Courcelles totalise déjà plus de 14 000 nuitées/an. Elle est gérée par une association dont le conseil d'administration a une moyenne d'âge de 25 ans. Dans un secteur rural où l'on déplore parfois qu'il n'y a plus de jeunesse, à Courcelles, l'énergie et la créativité des bénévoles et des salariés démentent les clichés. Chaque année, les lieux sont embellis et entretenus, mais commissions de sécurité et normes d'accessibilité imposent aujourd'hui des travaux importants dont le montant dépasse le million d'euros. Impossible pour l'association d'assumer seule cette charge. C'est pourquoi, la communauté de communes a décidé de porter ces nouveaux travaux et de mobiliser des subventions pour permettre au projet de continuer à se développer. Il en va tout autant du projet pédagogique que du projet économique d'utilité sociale... et de la dynamique du territoire. ■



Photos : Sand Mulias

Vous pouvez les retrouver : www.maisondcourcelles.fr

Vous aimez lire, vous aimez la musique, les jeux vidéos, les DVD, vous êtes curieux alors bienvenue dans les médiathèques de la CCAVM, 1 300 personnes les fréquentent déjà.



A Auberive, Longeau, Prauthoy et Vaux, les médiathèques sont devenues incontournables. Elles sont attractives et dynamiques grâce à l'implication de la communauté de communes et des médiathécaires, de l'accompagnement de la Médiathèque Départementale de Haute-Marne (MDHM), par le renouvellement supplémentaire des collections avec le passage des bibliobus, médiabus et navettes, formations des salariés et bénévoles, subventions aux spectacles et aux postes salariés de coordinateur, ainsi que de la Direction Régionale des Affaires culturelles (DRAC) du Grand Est par la subvention des deux postes de « responsable et coordinateur » du réseau des médiathèques.

Et si chacune propose gratuitement le prêt de livres, revues, cd et dvd, ce sont également des espaces multimédia et internet. Des animations sont également organisées.

mise en réseau des 4 médiathèques... tout le monde y gagne

de services à la population

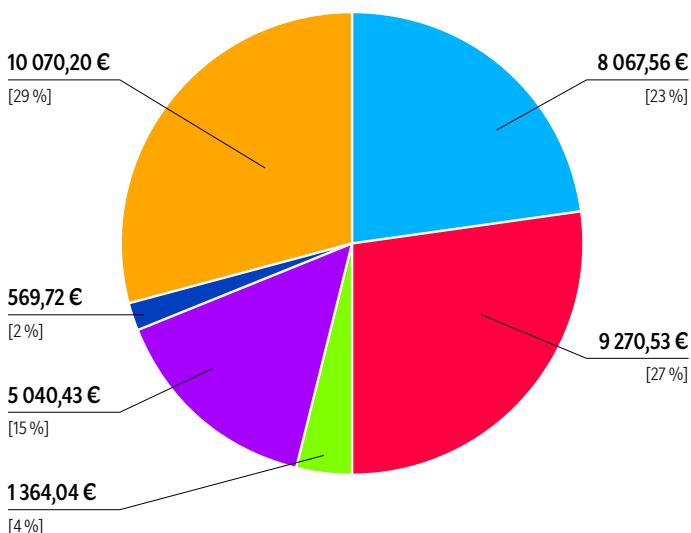
- ▶ Offre documentaire étendue :
 - plus abondante
 - plus diversifiée (expositions, marche nature et lecture, nouveaux médias et supports : CD, DVD, internet, jeux vidéos, tablettes, robot éducatif, valises thématiques...)
- ▶ Animations (9 spectacles différents à l'année, ateliers, rencontres d'auteurs en milieu scolaire, venue en maison de retraite...) mutualisées et ancrées sur l'année
- ▶ Equipements complémentaires et de proximité (copie et impression, préparation des ouvrages des différents points lectures)
- ▶ Portage de livres à domicile (personnes à mobilité réduite) sur le secteur d'Auberive

d'efficacité au quotidien

- ▶ Economies d'échelle en mutualisant les moyens (informatique, logiciel de prêt identique dans les médiathèques d'Auberive, Longeau, Prauthoy, matériels, collections...)
- ▶ Communication commune (papier, réseaux sociaux, internet)
- ▶ Coordination des horaires et élargissement des plages horaires (jeudi en continu sur Prauthoy)
- ▶ Polyvalence des agents et bénévoles sur les différentes médiathèques
- ▶ Aide aux tâches de prêt d'ouvrages par les autres agents d'accueil de la Maison des Services et réciproquement accueil services de premier niveau par les agents médiathèques.

le budget de fonctionnement

La lecture publique est l'une des priorités à la CCAVM et elle y a consacré, en 2016, un budget d'un montant de 34 382,48 €, plus 98 593,03 € de charges de personnel soit un total de 132 975,51 €



- Animations culturelles : spectacles, ateliers, collations, redevances...
- Achats de livres, CD, magazines
- Fournitures spécialisées, administratives, diverses...
- Maintenance informatique et copieurs, télécommunications
- Formation et frais de mission
- Assurances, véhicule, entretien et charges liées aux bâtiments

médiathèque « troisième lieu » : **tisser du lien social !**

Concept en vogue, le « troisième lieu » façonne de plus en plus d'équipements de lecture publique. On parle beaucoup de la médiathèque troisième lieu, mais sans vraiment la définir. De quoi s'agit-il ?

Globalement, l'image de la bibliothèque, lieu où l'on ne fait qu'emprunter des livres ou étudier, n'est plus d'actualité. De là à le concevoir comme un lieu de sociabilité, il y a un grand pas...

En effet, la médiathèque troisième lieu est bien en phase avec la société et le territoire sur lequel elle est implantée.

On y considère que chacun peut s'exprimer, avoir un goût, une opinion qu'il faut respecter. Savoir lire est essentiel pour fonctionner dans notre société où presque tout passe par de l'écrit.

L'accent est également mis sur le lien social : cela fait évoluer, entre autres, les animations. Dans une médiathèque troisième lieu, on ne fait plus guère de conférences, mais plutôt des ateliers, de natures très diverses. Cela peut aller de l'atelier multimédia à l'atelier couture.

Et, parfois, ce sont même les usagers qui les animent. Alors la médiathèque devient un lieu de vie, où chaque individu peut se réaliser.

Si une médiathèque organise un atelier couture, pour reprendre cet exemple, elle peut acheter des ouvrages sur ce thème ou celui de la mode, orienter les participants vers des sites web etc. Elle enchaîne sur quelque chose de plus culturel. Le but est de toucher des publics qui ne fréquentent pas la bibliothèque parce qu'ils n'ont pas une culture de l'écrit.

La médiathèque est, par essence, un équipement culturel grand public de proximité en élargissant leur offre, au-delà du seul champ culturel. Cette réflexion est au cœur de la bibliothèque troisième lieu. Il s'agit de tisser du lien social, d'aider chacun à être un citoyen, à construire sa pensée, à s'impliquer dans le vivre ensemble.

A l'image de certaines bibliothèques de l'Hexagone, la Maison des services de Prauthoy assure ainsi un guichet unique qui permet d'accéder à différents services, CAF (Caisse d'allocations familiales), Pôle Emploi, agence postale, petite enfance... et médiathèque : en étant pleinement dans la construction du citoyen et le service !

Le troisième lieu n'est pas l'apanage des grands équipements et pourrait apparaître comme un luxe en période de restriction budgétaire.

Dans la mesure où c'est avant tout la conception des relations entre les personnes qui déterminent le troisième lieu, il est tout à fait possible de mettre en place une médiathèque de ce type avec un budget raisonnable. Ce qui compte le plus, c'est la place donnée à l'humain au sein de la bibliothèque. De ce fait, c'est presque plus facile de développer une bibliothèque troisième lieu dans une commune rurale, dans la mesure où tout le monde se connaît.

L'esprit communautaire y est aussi plus fort, ce qui facilite le développement de la citoyenneté. ■

en résumé **sur la CCAVM**

Hors de la maison et du travail, il existe très peu d'endroit public où les gens peuvent se réunir ou passer un moment agréable. C'est une des vocations de nos médiathèques qui ont aussi pour mission d'améliorer le service rendu tout en s'adaptant aux contextes et aux besoins...

- Proposer une offre attractive de services pour une population intergénérationnelle s'appropriant ce que l'on appelle un « troisième lieu » de vie à l'ensemble des médiathèques de la CCAVM
- Une mise en réseau efficace des médiathèques pour les lecteurs

Une carte d'abonnement unique. Une carte individuelle permet à un même lecteur d'emprunter des documents dans toutes les médiathèques de la CCAVM (Auberive, Longeau, Le Montsaugéonnais avec Prauthoy et Vaux) quel que soit sa commune de résidence.

Un catalogue collectif. Grâce à la constitution d'un catalogue collectif informatisé, il est possible d'accéder et de réserver sur place, ou de chez soi, le document de votre choix parmi tout le catalogue du réseau.

La circulation des documents. Vous avez la possibilité de prendre un livre dans une médiathèque et de le rendre dans n'importe quelle autre, au gré de vos déplacements personnels ou professionnels.

Des animations communes. Vos médiathèques mettent en place des animations concertées, à découvrir sur l'agenda du site des médiathèques de la CCAVM : <https://www.facebook.com/bibccavm>

- Accès des publics spécifiques (personnes âgées ou handicapées) avec l'étude de l'extension du portage à domicile à l'ensemble de la CCAVM
- Partenariats accentués pour des animations, ateliers, rencontres avec les usagers, les écoles (groupes scolaires, collège), l'EHPAD St Augustin, les micro-crèches d'Isômes et Longeau-Percey, les structures touristiques (livres à la plage, aux jardins...), les bibliothèques communales
- Desserte des points-lectures en concertation avec les communes concernées (Chassigny, Cusey, Dommarien, Maatz, Val d'Esnoms, Val des Tilles, Saint Loup sur Aujon, Villars Santenoge, Aprey, Chalancy, Grandchamp, Villegusien le Lac).



l'âme de la culture



Quatre médiathèques accueillent les habitants de la communauté de communes. Jamais en mal de projets, ce sont les animatrices de ces médiathèques qui donnent une âme à ces équipements culturels.

Franchissez le seuil d'une des médiathèques de la communauté de communes, vous serez accueillis avec le sourire dans un espace feutré où l'on trouve certes des livres, CD, DVD, jeux vidéos... mais de surcroît, une belle convivialité ! C'est aussi ce qu'apprécient par-dessus tout, les médiathécaires professionnelles ou bénévoles. **Régine Bouteaux est en poste depuis 23 ans à Auberive.** « J'affectionne le relationnel, les échanges littéraires, proposer des lectures à l'usager, accueillir des spectacles et apporter des moments de bonheur dans un univers que j'aime, » précise-t-elle. Elle insiste aussi sur le soutien constant apporté par la médiathèque départementale.

A ses côtés, Sarah Kennel-Thiriot, qui accueille également le public sur Auberive, dispose d'un mi-temps pour assurer la coordination des médiathèques à l'échelle de la communauté de communes. Son travail consiste à préparer et suivre les budgets, construire les contrats avec les

intervenants, préparer et animer les réunions d'équipe et coordonner les projets communs. Ainsi, l'installation d'un même logiciel sur toutes les médiathèques permettra par exemple d'emprunter un livre à un endroit et de le rendre ailleurs. « J'aime la polyvalence de mon métier, assure-t-elle. Les journées ne se ressemblent pas du tout. Entre une animation à la micro-crèche avec un tapis à histoire et le portage de livres chez la doyenne de nos lecteurs, je côtoie des personnes de tous âges et des personnalités très différentes ».

A Longeau et Prauthoy, ce sont Annie Chaillard et Maïté Recouvreur qui sont chargées de l'animation des médiathèques. Arrivée dans la collectivité début septembre, après une expérience à la médiathèque de Langres, Maïté fait le lien entre les médiathèques de Longeau, Prauthoy et Vaux. « J'aime le contact avec le public et le fait d'assumer des tâches variées sur des sites différents, explique-t-elle. C'est intéressant d'être au fait des sorties littéraires, de fidéliser les lecteurs en répondant à leurs besoins et de créer des liens entre les citoyens ». Car les médiathèques sont des lieux de rencontres et d'échanges.

« C'est un service qui fait partie de la vie du village » souligne Jacqueline Paty, bénévole à Vaux-sous-Aubigny. Expositions, spectacles, mois de la science, animations auprès des scolaires, rencontres avec des auteurs, prêts de tablettes, après-midi jeux vidéos sont autant d'occasion de se rencontrer pour petits et grands, habitants à l'année et résidents secondaires. La lecture publique permet aussi de se déplacer jusqu'en pleine nature, comme durant cet été avec une séance au cœur de la réserve de Chalmessin. ■

informations utiles

■ CCAVM [Siège social]

17 chemin des Brosses - Prauthoy
52190 Le Montsaugonnais [03 25 87 31 04]
Lu, Ma, Je et Ve : 8h30-12h30 et 13h30-17h00
Me : 8h30-12h30
Site internet : www.ccavm.fr

■ Maison de Services

rue de la Gare - Prauthoy
52190 Le Montsaugonnais [03 25 87 78 98]
Lu : 13h30-17h30
Ma, Me, Je et Ve : 9h00-12h00 et 13h30-17h30
Karine Barbé : karine.barbe@ccavm.fr
Laetitia Cucchi : laetitia.cucchi@ccavm.fr

■ Relais d'Assistants Maternelles [RAM]

rue de la Gare - Prauthoy
52190 Le Montsaugonnais [03 25 87 78 98]
Ma, Ve : 9h30-12h00 et 13h30-17h30
Me : 10h00-12h00
Joëlle Decok : ram@ccavm.fr

■ Animations RAM

1^{er} mardi du mois à Isômes
2^e mardi du mois à Auberive
3^e mardi du mois à Cohons

■ Passeport - CNI

3 rue de la Gare - Prauthoy
52190 Le Montsaugonnais
Ma, Me et Ve : 13h30-17h00
Je : 9h00-18h00 (journée continue)
Sa : 9h00-12h00

■ Agence postale de Prauthoy

rue de la Gare - Prauthoy
52190 Le Montsaugonnais
Lu : 13h30-17h00
Ma, Me et Ve : 9h00-12h30
Je : 9h00-18h30 (journée continue)
Sa : 9h00-12h00

■ Agence postale intercommunale de Longeau-Percey et antenne MSAP

29 rue de Champagne
52250 Longeau Percey [03 25 88 06 39]
Lu au Ve : 9h30-12h15 et 13h45-17h00
Sa : 9h15-12h00



l'inter'com

le magazine de votre communauté de communes

17 chemin des Brosses
Prauthoy - 52190 Le Montsaugonnais
Tél. 03 25 87 31 04
E-mail : ccavm@ccavm.fr
www.ccavm.fr

Comité de rédaction : Charles Guené, Sylvie Baudot, Claire Colliat, Patricia Andriot, Yveline Perrot, Gilles Goiset, Anne-Cécile Dury.
Photos : DR CCAVM sauf mention.

Conception et impression :
Imprimerie du Petit-Cloître, 52200 Langres
Dépôt légal : 101017,1181

juin • juil. • août • sept. 2016



Communauté de Communes



édito

Charles GUENÉ, Président

Un nouveau format « papier » pour une période plus délicate à piloter.

Le contexte financier se tend pour les collectivités locales qui doivent contribuer à l'effort de redressement des finances publiques.

Des normes sans cesse plus complexes et coûteuses, des dépenses imposées et des ressources contraintes – qui exercent un effet ciseau – nous avons dû faire le choix difficile d'une hausse sensible de la fiscalité.

De beaux esprits pourront avancer que ce n'était sans doute pas nécessaire, car le ciel s'est dégagé un peu, depuis, mais pour un temps indéterminé alors que la réforme annoncée est retardée...

Cette hausse devrait suffire pour affronter les aléas à venir à condition de tenir un cap sérieux et prudent.

Il nous permettra aussi de maintenir le périmètre et la qualité unique de service et de bien-vivre que nous offrons en milieu rural.

Près de vingt années d'efforts et de constance ont donné l'impression que ce cadre était naturel. Il est en réalité l'expression d'une ferme volonté de vos élus, le fruit de votre soutien constant à cette politique, de la qualité d'un personnel dévoué et d'un partenariat associatif bien rodé.

Gardons-nous d'entamer le consensus précieux qui a permis aux pionniers de ces avancées et de cette vision d'une ruralité qui innove et veut garder ses couleurs, d'en atteindre les objectifs.

Il s'agit d'un équilibre fragile et il suppose que nous marchions ensemble et dans la même direction. C'est le vœu que je formule.

Il vaut toutes les stratégies de développement local.

Auberive

Vingeanne

Montsaigeonnais



économie et vie

Depuis une décennie, via les Parcs d'Activités dits de référence, nous avons démultiplié les contacts mais, disons-le simplement, en vain.

Malgré ce carrefour, donc ce lieu de passage de voies routières, autoroutières, fluviales, ferrées, peu de développement économique.

Le Gaz Naturel nous traverse via des canalisations de plus d'un mètre de diamètre pour aller de Paris vers Etrez dans l'Ain via Voisines : c'est le projet Val de Saône.

Un chantier de plus de deux ans s'ouvre et les mouvements engendrés donneront de la vie, donc une économie induite. Dans un premier temps, GRTgaz a besoin d'entreposer et stocker des tubes, éléments de tuyauterie, matériels, éléments et pièces de construction à proximité du chantier avant de les acheminer sur le tracé.

Il leur est loué deux terrains disponibles sur la ZA Langres Sud d'une superficie totale de 4,3 ha, dont une grande partie a fait préalablement l'objet de travaux de nivellement et de stabilisation ainsi que d'aménagements spécifiques réalisés aux frais du locataire. Ces terrains constitueront une plateforme de stockage.

A l'expiration de la location, GRTgaz est tenu de restituer la plateforme en bon état de propreté, libre de toutes installations et occupation, en laissant la plateforme avec les surfaces stabilisées avec un possible aplanissement. A l'unanimité, la location des terrains sur la ZA Langres Sud, a été votée du 1^{er} octobre 2015 au 31 novembre 2017, pour un montant de 5 160 € HT par trimestre.

Ensuite, place à la pose : elle sera effectuée par la Société SPIE, qui souhaite installer sa base vie sur Langres Sud, avec une occupation de terrain d'octobre 2016 à avril 2017. Faire vivre une zone est fondamentale : cela attise l'imaginaire, permet une prospection dans le réel et de là naissent les vrais projets.

les communes nouvelles

L'organisation administrative évolue. Les inter-communalités s'étendent, certains d'entre nous ont souhaité mutualiser leurs moyens et leurs ressources sur la base du libre choix.

Cinq communes ont déjà fait ce pari, au 1^{er} Janvier 2016. Cela suppose bien sûr un projet de « vivre ensemble », mais permet aussi de réduire sa contribution au redressement des finances publiques.

Montsaigeon, Prauthoy et Vaux-sous-Aubigny se sont unis pour créer « Le Montsaigeonnais », commune nouvelle de 1290 habitants et Villegusien-le-Lac et Heuilly-Cotton sont devenus « Villegusien-le-Lac » avec 1 037 habitants.

sommaire

pages 2 & 3
CCAVM
les comptes

4
PETR
c'est quoi ? c'est qui ?

5
Découverte
du territoire... Baissey

6 & 7
Assainissement
un enjeu pour notre qualité de vie

8
Portraits des services
environnement



Comment est utilisé **votre argent** ?

Votre EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) réunit 51 communes et exerce près des trois quarts des compétences locales qu'elles lui confient. Il est à ce titre, l'un des plus intégrés du département pour les services rendus.

Votre EPCI est dirigé par le Président, Charles GUENÉ et 6 Vice-Présidents à qui ont été déléguées les diverses compétences : Pierre DZIEGIEL, Sylvie BAUDOT, Patrick BERTHELON, Sylvain DELLA CASA, Jean-Michel RABET et Marc PESCE.

Six Commissions, chacune présidée par un élu référent, préparent les décisions avant leur adoption en Conseil :

- ▶ Commission économie, présidée par Sophie SALIHI
- ▶ Commission tourisme et culture, présidée par Dominique ROBIN
- ▶ Commission scolaire périscolaire sport et transport, présidée par Yveline PERROT
- ▶ Commission voirie et infrastructures, présidée par Eric TRIBOULET
- ▶ Commission environnement, présidée par Claire COLLIAT
- ▶ Commission solidarité et cadre de vie, présidée par Patricia ANDRIOT

Une commission spéciale réunit les Présidents de Commissions et les Vice-Présidents. Elle constitue un Bureau élargi qui examine aussi les questions financières. En 2015, le Bureau s'est réuni 6 fois, les Commissions ont tenu 34 réunions et le Conseil communautaire qui regroupe l'ensemble des élus s'est réuni 10 fois.

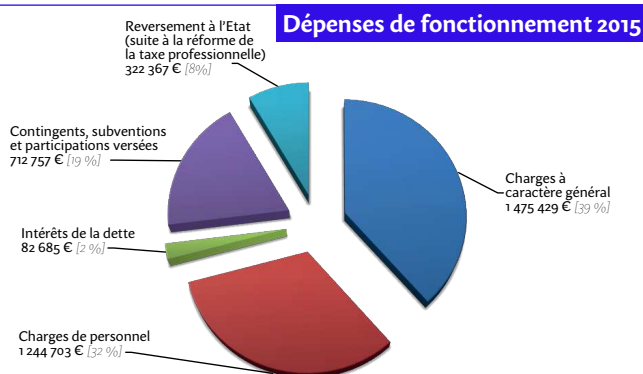


Taxes	Base d'imposition (€)		Variation	Taux d'imposition		Variation
	2016	2015	%	2016	2015	%
Taxe Habitation	7 785 000	7 540 776	3,24 %	15,89 %	14,92 %	6,50 %
Taxe Foncier Bâti	6 003 000	5 908 673	1,60 %	13,16 %	12,36 %	6,50 %
Taxe Foncier Non Bâti	1 847 000	1 829 157	0,98 %	19,07 %	17,91 %	6,50 %
Cotisation Foncière des Entreprises	2 913 000	2 912 119	0,03 %	11,75 %	11,03 %	6,50 %
Produits 2015 correspondant :				2 520 857 €		
Produits 2016 correspondant :				2 721 708 €		7,97 %
Fiscalité Professionnelle de Zone	119 600	108 620	10,11 %	17,31 %	17,31 %	0,00 %
Produits 2015 correspondant :				18 802 €		
Produits 2016 correspondant :				20 703 €		10,11 %

Autres ressources Population : 9 535 habitants	Année 2016 en €	Année 2015 en €
Allocations compensatrices	39 428	48 354
TASCOM (grandes surfaces)	20 904	20 904
CVAE (Entreprises)	143 730	133 045
IFER (Eolien)	234 971	232 640
FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes)	203 316	56 759
DGF (Dotation de l'Etat)	519 511	628 735
TOTAL	1 161 860	1 120 437

Comment s'articule notre budget ?

Dépenses de fonctionnement 2015

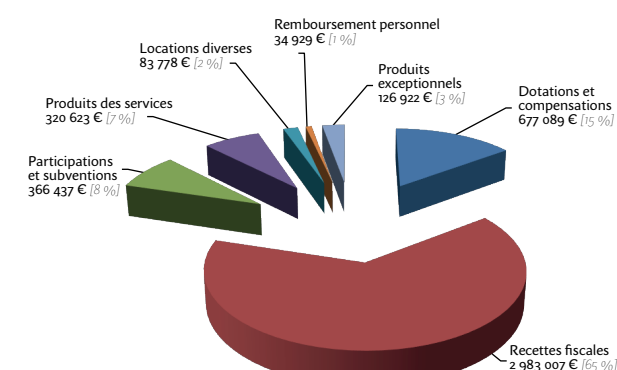


Charges à caractère général (notamment)

- Charges courantes (téléphonie, eau, électricité, chauffage) : 215 776 €
- Prestations de services et animations (cantines, médiathèques, scolaire, périscolaire et Relais Services Publics) : 180 886 €
- Contrats de Délégations de Services Publics (micro-crèches et périscolaire) : 433 985 €
- Réforme des rythmes scolaires : 103 412 €
- Fournitures scolaires : 28 120 €
- Fournitures de voirie (désherbant, sel, enrobés, etc.) : 18 593 €
- Entretien de la voirie (balayage, fauchage, déneigement, etc.) : 59 613 €
- Entretien des bâtiments et maintenance de matériel : 68 428 €
- Cotisations diverses : 104 362 €

Contingents, subventions et participations (notamment)

- Service incendie : 187 463 €
- Remboursement de l'aide sociale aux communes : 147 522 €
- Participation aux Syndicats divers (rivières, eau potable, Langres Développement, transport à la demande) : 66 960 €
- Subventions aux associations : 99 841 €



Recettes de fonctionnement 2015

Participations et subventions

- Subventions Etat, Région, Département, Europe pour le fonctionnement des services (RSP, E-espace métiers, médiathèques, halle des sports) : 95 396 €
- Bourses cantines du Conseil Départemental : 48 735 €
- Participation CAF et MSA (contrat enfance jeunesse, animation périscolaire, RSP, NAP) : 163 817 €

Produits de services (notamment)

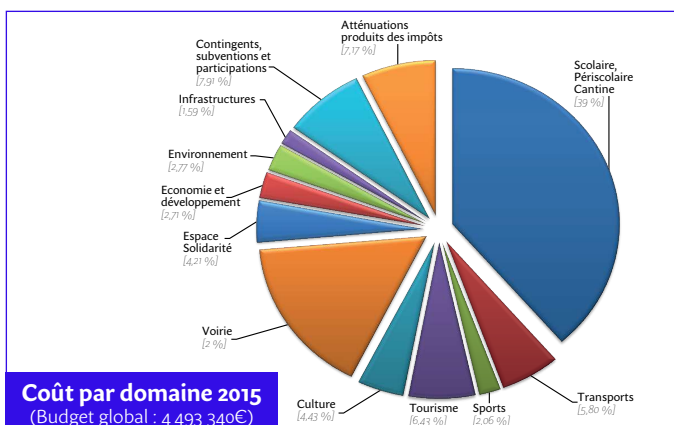
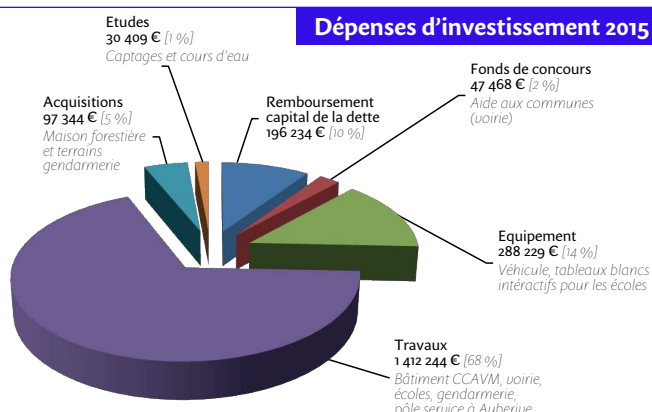
- Participations familles pour les cantines et les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) : 239 487 €
- Indemnités de la Poste pour la gestion de l'Agence Postale Intercommunale (API) de Longeau-Percey : 13 524 €

Locations diverses (Logements, gymnase, halle de la santé et le forme, pôle commerce et services, gendarmerie, etc.)

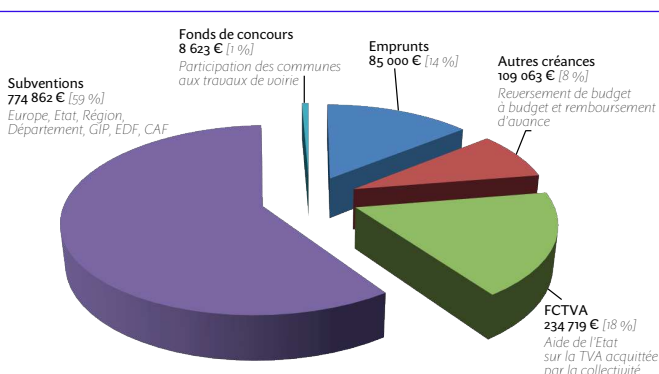
Dotations et compensations de l'Etat (se reporter au tableau p.2)

Recettes et dotations fiscales (se reporter au tableau p.2)

Dépenses d'investissement 2015



Coût par domaine 2015 (Budget global : 4 493 340 €)



Recettes d'investissement 2015

Des hommes et des femmes à votre service.

Ce sont 100 personnes qui œuvrent pour vous au quotidien, représentant 48 Equivalents Temps Plein. Des compétences exercées pour votre bien – vivre et pour rendre votre territoire accueillant et performant.

En bref

Compétences exercées :

- Activités scolaires (fonctionnement et investissement), périscolaire (centres de loisirs), cantine et transports des enfants (en partenariat avec le Conseil Départemental) et sport
- Voie d'intérêt communautaire (322 km de route à entretenir, entretien et réparation)
- Environnement (ordures ménagères, assainissement non collectif, rivières)
- Economie (zones économiques, bâtiments industriels)
- Espace de solidarité et services publics
- Infrastructures, bâtiments, gendarmerie, ...
- Contingent (SDIS, etc.)
- Culture, tourisme et médiathèque

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

La Communauté de communes d'Auberive Vingeanne et Montsaugonnais vient de s'inscrire dans le PETR du Pays de Langres, aux côtés des autres EPCI du Grand Langres et du Bassigny d'une part, et du Pays de Chalindrey et de la Région de Bourbonne les Bains et de Vannier Amance d'autre part.

Ces cinq autres intercommunalités qui ne formeront plus que deux au 1^{er} Janvier 2017. Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural qui est un Syndicat Mixte vient remplacer depuis cette année les Syndicats de Tourisme (des lacs de la région de Langres), et Economique, qui coordonnent leurs zones d'activités, le Pays de Langres (association de développement) et il prendra demain la compétence SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), maillant ainsi l'ensemble des compétences stratégiques de la zone.

Les élus ont fait ce choix plutôt que de s'associer dans une vaste Communauté de communes qui aurait réuni

les 168 communes de l'arrondissement en refusant ainsi de sacrifier la proximité de gestion et du vivre ensemble.

La structure nouvelle permet de mobiliser les moyens humains, matériels, et de réaliser des économies d'échelle.

Pour en savoir plus, vous pouvez suivre la vie et l'actualité du PETR en contactant ses services et en prenant connaissance de son journal.

Les contacter:

PETR du Pays de Langres

www.pays-langres.fr

Maison des services

2 bis ruelle de la Poterne - 52200 Langres

Tél. 03 25 84 10 00

contact@pays-langres.fr

L'instance de décision du PETR : le Comité Syndical

Il se compose de 24 membres titulaires désignés par les Communautés de communes. Chaque titulaire disposant d'un suppléant.

Communauté de communes	Nb de titulaires	Nb de suppléants
Auberive Vingeanne Montsaugonnais	4	4
Bassigny	3	3
Grand Langres	8	8
Pays de Chalindrey	3	3
Région de Bourbonne-les-Bains	3	3
Vannier Amance	3	3
TOTAL	24	24

les grands projets 2016

Outre l'avantage de maintenir une cohésion plus forte au plan de la proximité grâce au maintien des EPCI ruraux, le PETR va consacrer les mois à venir aux priorités suivantes :

- La gestion au quotidien des parcs économiques et touristiques portés par les anciens syndicats, en pérennisant les contractualisations Département et Région pour les programmes futurs.
- L'embauche en remplacement d'un cadre pour gérer et finaliser la compétence économique dans toutes ses composantes (Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences, commerce, prospection) et cela en lien direct avec les EPCI.
- La déclinaison des fonds européens qui a été déposé par la structure de préfiguration et dont nous avons eu d'heureux résultats.
- La préparation du SCoT pour une mise en œuvre à partir de 2017.
- Le dossier des Maisons de services aux publics (MSAP) en lien avec la Préfecture.
- La préparation de la mise en œuvre des deux compétences nouvelles à intervenir au 1^{er} janvier 2017 :
 - L'instruction de l'urbanisme pour les EPCI concernés autour du Grand Langres
 - La restructuration de la compétence tourisme
- La poursuite du dossier démographie médicale

zoom sur les Commissions

Trois commissions thématiques composées de délégués titulaires et suppléants du Comité syndical et de membres du Conseil de développement territorial ont été mises en place.

- Commission Tourisme – culture – communication
Président de Commission : Pierre GARIOT
- Commission SCoT
Président de Commission et référent thématique « SCoT » : Charles GUENÉ
Référént thématique « urbanisme » : Sophie DELONG
Référént thématique « MSAP (Maison Services au Public) » : Marie-José RUEL
- Commission Economie
Présidents de Commission : Romary DIDIER et Eric DARBOT
Référént thématique « santé » : Francis GROSJEAN

Ainsi que :

- Commission d'Appel d'Offres (CAO)
- Comité de pilotage « PIG Habiter Mieux »

Pour plus de renseignements :

Contact au PETR : Sophie SIDIBE, Directrice
sidibe@pays-langres.fr
tél. 03 25 84 10 01

les représentants de la CCAVM

Les membres du Conseil communautaire ont procédé à l'élection de leurs représentants au PETR :

- Titulaires : Charles GUENÉ, Pierre DZIEGIEL, Jean-Michel RABIET et Patricia ANDRIOT
- Suppléants : Jérôme CLOOTENS, Anne-Cécile DURY, Bernard CHAUDOUET et Claire COLLIAT

zoom sur le budget 2016 du PETR

Le premier budget du PETR a été validé en Comité syndical de mars 2016 à hauteur d'environ 3 644 000 € (1 965 000 € en investissement et 1 679 000 € en fonctionnement).

Grâce à la « fusion » des trois structures, le budget du PETR affiche une ambition de diminution des dépenses de fonctionnement dans le but de réduire la cotisation demandée par habitant et d'une meilleure efficacité.

Cotisation en € par habitant :

Fonctionnement :

- En 2015 : 9,45 €
- En 2016 : entre 4,03 € et 8,21 € en fonction des compétences choisies

Investissement :

- En 2015 : 2,66 €
- En 2016 : entre 0,31 € et 1,00 € en fonction des compétences choisies

Egalement un outil au service de vos loisirs mais aussi de votre activité commerciale et touristique, tout comme de l'activité de votre commune.

- Pour disposer d'un lien représentant les activités disponibles sur votre commune ou votre communauté de communes, contactez le PETR : Laure Parmentier, animatrice culture, communication, parmentier@pays-langres.fr, tél. 03 25 84 10 02
- Pour inscrire vos événements, rendez-vous sur la page habituelle de l'agenda du site du PETR du Pays de Langres : <http://www.pays-langres.fr/les-sorties-8>
- Le PETR produit un « Ecoutez-voir d'été », celui-ci est disponible depuis le 1^{er} juin. Traduit en anglais, il présente, dans une nouvelle version, les activités touristiques et culturelles disponibles sur le pays de Langres du 1^{er} juin au 15 septembre.
- Le PETR prépare la saison estivale, véhicule la marque « Made in Pays de Langres » et organise la fête des associations (3 et 4 septembre 2016).
- Le PETR porte le dispositif financier LEADER 2014-2020, programme européen « Innovons en Pays de Langres ». Le dossier du Pays de Langres arrive second parmi les 18 territoires champardennais à décrocher la plus grande enveloppe financière (1 499 300 €). Son GAL (Groupement d'Actions Locales) avec le concours du Conseil de Développement des Territoires (CDT) expression de la société civile, examinera les dossiers du territoire et fournira un avis avant l'instruction régionale.
- Le PETR mettra en œuvre l'élaboration du SCoT en collaboration avec l'agglomération de Chaumont sur la période de 2017 à 2020.

(*source : journal du PETR)

Un village regorgeant de charmes et de projets... Baissey

Flâner dans les rues de Baissey nous conduit, inévitablement, au pied de son moulin. Alors que la coutume veut que ces ouvrages soient habituellement construits à l'extérieur des bourgs, Baissey fait partie des 5 communes de France dotées d'un moulin en plein cœur de bourgade. Il a d'ailleurs conduit à la première électrification du village en 1914, le moulin constituant la pierre angulaire de la commune.

Restauré dans les années 1980, et inscrit depuis 1986 à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, il fait la fierté des habitants, et attire les voyageurs.

Après être passé de famille en famille, le dernier meunier à avoir résidé en ce lieu se nommait Jean Menetrier. Toutefois, à son décès en 1987, le moulin affichait les stigmates du temps passé, et des préjudices de la guerre.

La grande roue a été détruite en 1947, la turbine était fortement rouillée, et le bief issu d'un méandre de la Vingeanne n'était plus qu'un mince filet d'eau recouvert de broussailles.

La commune, désireuse de sauvegarder ce patrimoine exceptionnel, a alors acheté la propriété et le Maire de l'époque, Dominique Houdart, a créé l'association des Amis du Moulin.

Ensemble, ils travaillent à la rénovation du lieu, curent le canal, colmatent les fuites, et l'eau coule de nouveau dès 1989.

Les frères Carbillat, artisans du village, œuvrent quant à eux à la construction d'une nouvelle roue, avec augets en métal. Installée en 1990, elle redonne à l'établissement sa pleine activité.

Grâce aux habitants de Baissey, à la municipalité, et à l'association des Amis du Moulin présidée aujourd'hui par l'abbé Paul Houdart, le moulin a été restauré et témoigne encore de nos jours de toute sa vivacité au cours de visites organisées chaque dimanche après-midi. L'occasion unique de voir s'animer la roue au rythme de l'eau, qui à l'aide de ses 5 mètres de diamètre et ses 90 cm de largeur, actionne les meules avec ardeur et transporte immédiatement les visiteurs dans un spectacle d'un autre temps. Meules, bluteries, cribles ainsi qu'une petite usine électrique ont été parfaitement conservés, et attestent de son époque dorée.

Un écomusée, au premier étage, retrace la vie de la bâtisse et de ses résidents. Les touristes peuvent terminer leur visite en se procurant un sac de farine faite à partir d'un blé local de qualité bio.



Le voyageur peut ensuite poursuivre sa route au hasard des rues qui le conduiront à admirer bien d'autres monuments remarquables : la Maison natale du chercheur Jean-Baptiste Jobard ; le pont dit romain qui enjambe le ruisseau de Leuchey ; l'ancienne auberge et relais de voyageurs datant des années 1800 ; le pont du Foulin réalisé il y a 200 ans ; mais aussi la majestueuse maison Renaissance ; l'ancienne prévôté construite en 1567 comme en atteste son arche en pierres ; ou encore le lavoir couvert à la charpente en bois emblématique soutenant une toiture à quatre pans.

Enfin, la visite du village peut se terminer en empruntant les escaliers de pierres conduisant du pied de la roue au point culminant sur lequel s'élève à la place de l'ancien château fort l'église Saint Pierre et Saint Paul, jouxtant la toute nouvelle salle polyvalente communale.

Si Baissey compte bon nombre d'édifices chargés d'histoire, la commune sait parfaitement comment faire de son passé, un atout d'avenir. Pas question pour elle de se résoudre au sommeil, le village fourmille de projets visant à préserver ses lieux de souvenirs et lutter contre l'érosion du temps.

Le parfait exemple demeure en la réhabilitation de la cure servant, jusque dans les années 1970, de lieu de résidence du dernier curé de la commune, l'abbé Lequin. La commune de Baissey s'est attaquée à des travaux d'envergure pour redonner vie à un édifice délaissé, et construire aux abords un site où règne quiétude et sérénité.

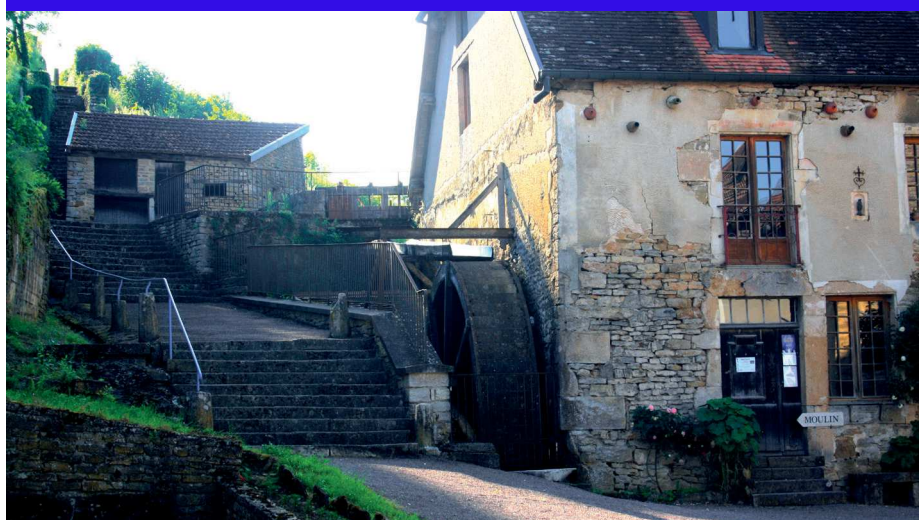
Le bâtiment a aujourd'hui été totalement transformé, et tout en conservant de manière très habile le charme et le caractère de la bâtisse, il accueille les locaux du secrétariat de Mairie et la salle de réunion du Conseil Municipal de Baissey, tout en répondant désormais aux nouveaux objectifs d'amélioration des dépenses énergétiques et aux normes de sécurité et d'accessibilité du site. Le portrait de l'abbé Lequin trône aujourd'hui fièrement au-dessus de l'âtre chaleureux conservé et parfaitement intégré à la pièce centrale de cette nouvelle structure.

Si le visiteur, en foulant la salle de convivialité, ne peut que remarquer l'installation complète de dispositifs audio et vidéo de dernier cri, la cuisine et ses dépendances, il est sans doute loin de se douter que sous ses pieds a été conservé un atout de taille, une discrète petite pièce entièrement revêtue de pierres apparentes aux arches d'un charme sans pareil, et dont il faut par ailleurs souligner l'important travail de réalisation de mur en pierres sèches qui nous y conduit.

Cette association parfaite entre l'élégance héritée du passé, et l'audace de la modernité sera inaugurée au début de l'été.

Baissey sait se donner les moyens de ses ambitions, et maîtrise parfaitement l'art de l'authenticité, qui couplé à un accueil des plus chaleureux, ne peut que charmer ses visiteurs.

une visite au moulin



infos utiles

Mairie de Baissey

Maire : Patrick Mielle
Coordonnées de la Mairie
3 place St Pierre et St Paul - 52250 Baissey
Tél. 03 25 88 46 91 - mairiebaissey@orange.fr
Secrétaire : Fabienne Biquet
Permanences : mardi [8h-12h] et jeudi [14h-18h]

Moulin de Baissey

1 rue du Paradis - 52250 Baissey

Office de Tourisme du Pays de Langres

Square Olivier Lahalle - 52200 Langres
Tél. 03 25 87 67 67
www.tourisme-langres.com
www.mobilangres.com

En avant pour vérifier **les systèmes d'assainissement individuels !**

La communauté de communes a entamé le diagnostic des installations d'assainissement autonomes de toutes les maisons qui ne sont pas raccordées à une station d'épuration. Explications.

Chaque jour, après usage, les eaux utilisées pour la vaisselle, la douche, la lessive, les WC... doivent être correctement traitées avant d'être rejetées dans le milieu naturel.

Pour ce faire, toute maison habitée doit se raccorder à un système d'assainissement. La réglementation en la matière a peu évolué depuis 1925 !

Il s'agit d'abord de préserver la santé des habitants puis de protéger l'environnement, notamment la qualité de l'eau potable. Imaginez ce que seraient nos villages sans ces installations !

Lorsqu'une commune est équipée d'un réseau de collecte et d'un système de traitement collectif, donc d'une station d'épuration ou lagunage, l'usager ne s'occupe de rien et le coût du traitement est inclus dans le prix de l'eau potable qui lui est facturé. Lorsqu'elle en est dépourvue, ou lorsque les habitations sont dispersées et éloignées de tout réseau, chaque maison doit être raccordée à un système dit autonome de traitement.

Depuis la loi du 3 janvier 1992, ce sont les communes qui doivent réaliser le contrôle de ces installations pour

s'assurer de leur bon fonctionnement, c'est le service public de l'assainissement non collectif ou SPANC.

Normalement, toutes les installations auraient dû être visitées avant le 31/12/2012... il est donc grand temps de s'y mettre sur notre territoire.

Jusqu'à maintenant, les contrôles assurés dans le cadre du SPANC ne s'appliquaient qu'en cas de constructions neuves, de rénovations* et de ventes d'habitations.

En 2015, la collectivité a décidé d'aider les communes pour faciliter les contrôles systématiques et en réduire les coûts, grâce à un appel d'offres.

La CCAVM a contractualisé avec le bureau d'études Solest Environnement. Elle disposera ainsi d'un diagnostic global et pourra rechercher des subventions pour la réalisation des travaux de remise aux normes si nécessaire.

Pour les propriétaires, ce contrôle est l'occasion de vérifier que leur installation est en bon état et de bénéficier de conseils d'utilisation et d'entretien afin d'en augmenter la durée de vie, d'être informés sur les nouvelles techniques d'épuration ou de savoir comment compléter leur équipement.

Chaque contrôle est facturé 101 euros, il est valable pour trois ans en cas de vente de l'habitation et ne sera pas renouvelé avant 8 à 10 ans.

C'est donc l'équivalent d'une dizaine d'euros par an qui est demandé pour s'assurer que la santé de tous et notre cadre de vie ne sont pas menacés par les eaux que nous rejetons. ■

Ce que dit la loi

- ▶ La Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, actualisée en 2006, oblige les communes à contrôler les systèmes d'assainissement non collectif.
- ▶ Les agents du SPANC ont accès aux propriétés privées pour réaliser leurs missions de contrôle (Code de la Santé Publique – art L.1331-11).
- ▶ Afin de garantir le bon fonctionnement de son installation un usager se doit d'entretenir son installation notamment en la faisant vidanger régulièrement par une personne agréée par la préfecture (Code de la Santé Publique – art L.1331-1).

* en cas de rénovation ou de construction, adressez-vous à la communauté de communes pour réaliser un contrôle de conception, il est obligatoire avant tout travaux, et vous permettra de vérifier que l'installation envisagée est bien conforme.

un exemple concret de la finalité de l'assainissement

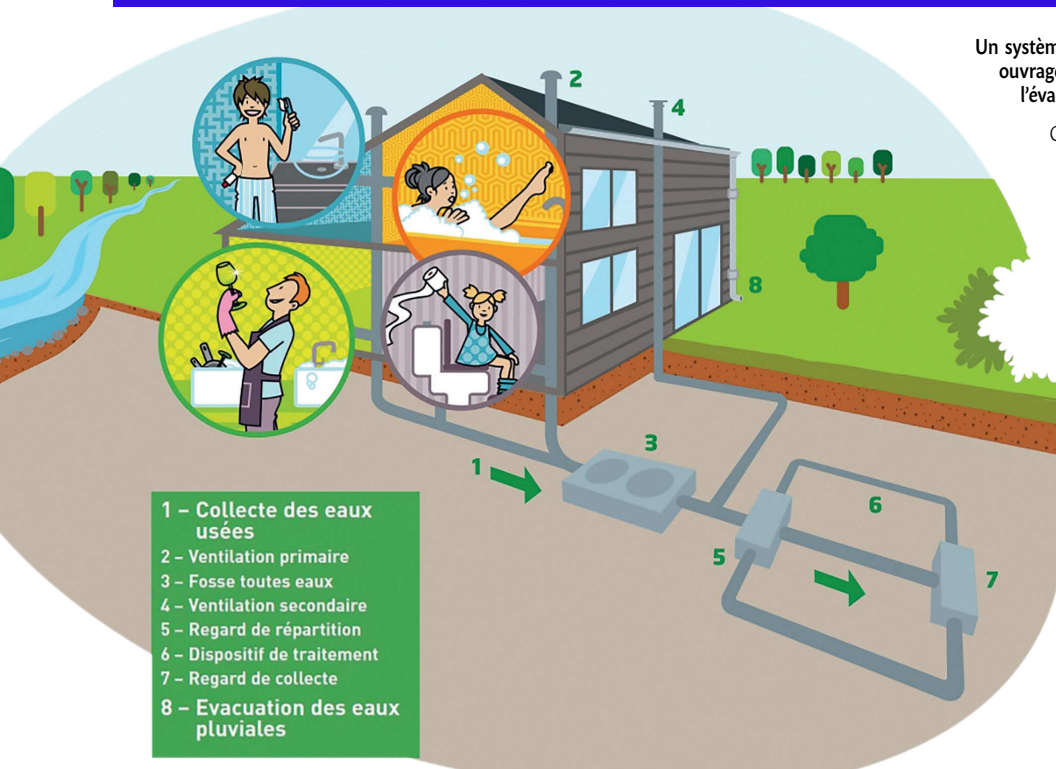
Le lac de Villegusien (source : Stéphane Quequeville)

La qualité des eaux de baignade des 4 lacs du Pays de Langres et des rivières est directement liée à celle de nos installations d'assainissement.

On s'en fiche ou on prend les choses en mains ?



Ça fonctionne comment, un assainissement autonome ?



Un système d'assainissement autonome est constitué de plusieurs ouvrages permettant le prétraitement, le traitement et l'évacuation des eaux usées.

On distingue habituellement les eaux issues des WC (appelées eaux vannes et dirigées vers une fosse septique) des eaux utilisées pour la vaisselle, la douche ou la lessive (appelées eaux ménagères ou eaux grises dirigées dans un bac dégraisseur).

Il faut collecter toutes les eaux usées de l'habitation et les diriger vers l'installation d'ANC pour pouvoir les traiter.

Bac à graisse et fosse septique sont considérés comme des dispositifs de prétraitement.

Ils doivent être accompagnés de ventilations situées à bonne hauteur et d'un diamètre suffisant pour permettre l'évacuation de gaz de fermentation qui peuvent altérer les installations.

Il faut ensuite un dispositif de traitement qui consiste à épurer les eaux selon la nature du sol et la surface dont on dispose par infiltration dans le sol, passage dans une couche de sable, un système de filtres et l'action de micro-organismes pour les restituer au milieu naturel.

Comment se passe le contrôle de mon installation ?

En amont de la venue du bureau d'études Solest Environnement sur votre commune, le maire ou son représentant a assisté à une réunion préalable pour organiser les contrôles.

Vous recevrez dans un premier temps un questionnaire et le règlement du SPANC avec un courrier qui vous informe et vous invite à participer à une réunion publique. Vous pourrez alors rencontrer les élus et les techniciens de Solest Environnement et poser toutes vos questions.

Solest Environnement prendra rendez-vous avec vous par téléphone ou par courrier pour réaliser le contrôle. Il vous suffit de dégager votre système d'assainissement pour le rendre accessible.

La communauté de communes vous transmettra un compte-rendu de visite qui précise la conformité ou non-conformité de votre installation et l'obligation ou non de réaliser des travaux et dans quels délais (et avec quelles aides).

Lors du contrôle proprement dit :

- ▶ Observation préalable basée sur ce qui est visible ou accessible, et sur ce qui est dit ou prouvé par le propriétaire (présentation de plan ou de facture...).
- ▶ Réalisation d'une description de l'installation.
- ▶ Vérification de l'existence et de l'implantation de chaque dispositif.
- ▶ Repérage des défauts liés à la conception ou à l'usure des différents ouvrages.
- ▶ Contrôle du fonctionnement vis à vis de la salubrité publique.
- ▶ Contrôle du bon entretien.
- ▶ En conclusion, établissement d'une liste de travaux à réaliser.



En bref

Budget

Le SPANC est un Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC). Le budget de ce service doit être équilibré en recettes et dépenses. Ce budget doit être indépendant de celui de la communauté de communes.

Exception

Toutes les maisons habitables sont contrôlées, sauf celles qui ont été contrôlées depuis 2013 et qui disposent d'un avis de conformité.

Bonnes pratiques

Pour le bon fonctionnement d'une installation autonome :

- ▶ Vérifiez régulièrement que la ventilation s'effectue normalement.
- ▶ Pour éliminer les graisses en amont, laissez refroidir les plats en sauce puis retirez la couche solide pour la jeter dans les ordures ménagères.
- ▶ Au moment de la vidange de la fosse, veillez à ne pas la vider complètement pour en faciliter le redémarrage. Vidanger de préférence en été et remettre en eau au plus vite pour éviter la déformation et une éventuelle remontée de la cuve.
- ▶ Eviter l'eau de javel et préférer les produits biodégradables. Ne jamais verser d'huiles usagées (friture...), de produits chimiques et de produits non dégradables (mégots, résidus de café...).

Contact

Pour tout complément :
Amandine Alexandre :
 tél. 03 25 87 31 50
 amandine.alexandre@ccavm.fr

Un pied au bureau, l'autre sur le terrain !



« La diversité de mes missions est captivante », explique Amandine ALEXANDRE en enfilant ses bottes en caoutchouc. Aujourd'hui direction Vaux-sous-Aubigny pour envisager autrement l'écoulement du Badin.

Pour prévenir les inondations, permettre aux sédiments et aux poissons de circuler naturellement, la communauté de communes se propose d'aider les propriétaires riverains à effacer l'effet induit par leurs ouvrages et à prévoir des aménagements sur le cours d'eau.

Amandine est chargée de suivre de près ce projet.

Arrivée à la communauté de communes à l'automne dernier au service environnement, c'est elle qui suit les dossiers de la commission environnement : cours d'eau, captages prioritaires et assainissement, mais aussi réduction des produits phytosanitaires et ouverture sur de nouveaux projets.

Ce nouveau poste à la communauté de communes est financé en grande partie par des subventions de l'Agence de l'Eau et de l'Etat pour une durée de deux ans afin d'avancer sur ces projets.

Après sa formation en géologie et en environnement à l'Université de Bourgogne et

une expérience en syndicat de rivière à Is-sur-Tille, c'est son premier poste dans une collectivité territoriale.

Tantôt au bureau, où elle est devenue la spécialiste de la cartographie, tantôt sur le terrain, son travail la met en relation avec des propriétaires et des habitants, des exploitants agricoles, des élus et les multiples partenaires de la communauté de communes : conseil départemental, syndicats, agence de l'eau, services de l'Etat...

Elle est présente sur les commissions environnement, les réunions publiques sur l'assainissement non collectif, les réunions sur les captages prioritaires...

« Sur certaines missions, comme l'assainissement, il faut avant tout appliquer la réglementation, rappelle-t-elle. Mais il s'agit aussi d'anticiper, comme nous le faisons en aidant les communes à ne plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien de leurs espaces, afin d'être prêts avant la mise en place de la réglementation de 2017. » ■

Amandine ALEXANDRE

tél. 03 25 87 31 50
amandine.alexandre@ccavm.fr

Factures et dossiers, pas de panique...

Derrière les 4 857 factures relatives aux ordures ménagères émises par la communauté de communes cette année, c'est Joëlle DECOK qui officie.

C'est elle également qui vous renseigne sur la procédure administrative à suivre pour l'assainissement autonome en cas de vente ou de réhabilitation d'une maison. Elle vous oriente sur les documents à fournir et les différentes étapes de vos démarches.

« J'ai très régulièrement les gens au téléphone, et c'est agréable » explique-t-elle.

Il lui arrive aussi de recevoir des propriétaires en rendez-vous à la communauté de communes pour faciliter la bonne marche de leur dossier.

Pour les ordures ménagères, elle est aussi très régulièrement en contact avec les secrétaires de mairie et les maires, afin de suivre au mieux l'évolution du nombre d'usagers. Mine de rien, le budget des ordures ménagères pèse lourd : presque 900 000 euros par an pour la CCAVM ! ■



Joëlle DECOK

tél. 03 25 87 31 50
joelle.decok@ccavm.fr

informations utiles

■ CCAVM

[17 chemin des Brosses, Prauthoy,
52 190 Le Montsaugéonnais, tél. 03 25 87 31 04]

Lundi : 8^h30-12^h30 et 13^h30-17^h00

Mardi : 8^h30-12^h30 et 13^h30-18^h00

Mercredi : 8^h30-12^h30

Jeudi : 8^h30-12^h30 et 13^h30-17^h00

Vendredi : 8^h30-12^h30 et 13^h30-17^h00

■ Relais Services Publics

[17 chemin des Brosses, Prauthoy,
52 190 Le Montsaugéonnais, tél. 03 25 87 78 98]

Lundi : 13^h30-17^h30

Mardi : 9^h00-12^h00 et 13^h30-17^h30

Mercredi : 9^h00-12^h00

Jeudi : 9^h00-12^h00 et 13^h30-17^h30

Vendredi : 9^h00-12^h00 et 13^h30-17^h30

■ Agence Postale Intercommunale

[29 rue de Champagne, 52250 Longeau Percey
tél. 03 25 88 06 39]

Lundi à

vendredi : 9^h30-12^h15 et 13^h45-17^h00

Samedi : 9^h15-12^h00

■ Médiathèques

▷ **Prauthoy** [tél. 03 25 88 39 55]

Mercredi : 9^h00-12^h00 et 14^h00-18^h00

Jeudi : 14^h00-17^h00

▷ **Vaux-sous-Aubigny** [tél. 03 25 88 41 70]

Mercredi : 14^h00-16^h00

Vendredi : 16^h30-19^h00

▷ **André Theuriet à Auberive**

[tél. 03 25 88 13 36]

Mardi à

vendredi : 14^h00-18^h30

Samedi : 14^h00-16^h00

▷ **Jean Robinet à Longeau**

[tél. 03 25 87 27 46]

Mardi : 16^h00-18^h00

Mercredi : 14^h00-17^h30

Jeudi : 16^h30-18^h00

Samedi : 10^h00-12^h00

Suivez les médiathèques sur :

www.facebook.com/bibccavm

l'inter'com

le magazine de votre communauté de communes

17 chemin des Brosses
Prauthoy - 52 190 Le Montsaugéonnais
Tél. 03 25 87 31 04
E-mail : ccavm@ccavm.fr

Comité de rédaction : Charles GUENÉ, Pierre DZIEGIEL,
Claire COLLIAT, Elodie DA ROCHA, Lucie BIZINGRE.
Photos : DR CCAVM sauf mention.

Conception et impression :
Imprimerie du Petit-Cloître, 52200 Langres
Dépôt légal : 24062016.1004



8
Portraits
des services
les cantines

Ecrin de nature, convivialité et authenticité à **Villars-Santenoge**

Le 6 juin 1972, la Loi Marcellin a permis l'heureux mariage des communes de Villars-Montroyer et Santenoge, distantes d'à peine 1,5 km. Cette belle alliance s'étant accompagnée d'un projet structurant : la création de l'Étang de la Juchère, conduisant ainsi Villars-Santenoge à trouver rapidement sa place et son identité.

Charmant village de la vallée de l'Ource, Villars-Santenoge n'a jamais caché ses ambitions et son désir de développer le tourisme de nature sur son territoire.

Ainsi, le pont « biais » qui jusqu'alors formait une « frontière » physique entre les deux villages, s'est finalement transformé en trait d'union. C'est donc ensemble que Villars et Santenoge ont permis à l'étang de la Juchère de voir le jour, un hectare et demi de terres qui fut solennellement mis en eau en 1972 pour célébrer dignement leurs noces administratives.

Tout d'abord destiné aux amateurs de pêche, l'Étang de la Juchère a ensuite été associé à un espace baignade des plus agréables. Tantôt havre de paix et de repos, tantôt lieu de rencontres et d'échanges.

L'étang de la Juchère concentre toute la convivialité et l'hospitalité de la commune qui

veille à améliorer et perfectionner sans cesse cet espace. Touristes et locaux s'y rencontrent dès la belle saison pour se baigner et se détendre, et son emplacement symbolique attire chaque année nombre de Hauts-Marnais et Côte-d'Oriens désireux de se ressourcer.

L'Étang de la Juchère, espace gratuit et familial, a su conquérir et développer sa notoriété notamment à l'occasion de la fête patronale organisée tous les 15 août. Cette kermesse qui a fêté ses 50 ans d'existence se veut simple, tranquille et accueillante, à l'image même de la commune.

Preuve en est le succès de l'édition 2006 baptisée « Nos retrouvailles » au cours de laquelle, à l'initiative de la municipalité, 250 amis, sympathisants et habitants se sont retrouvés pour partager un moment d'émotion, symbole de l'attachement des habitants à leur berceau d'origine.

Villars-Santenoge s'est renouvelé au fil des ans et s'est intégré aux organisations administratives successives du territoire. L'Étang de la Juchère est aujourd'hui reconnu par le PETR comme un élément inhérent de son schéma de développement touristique. Un accompagnement financier et technique important lui est donc dédié, permettant notamment la construction

d'une aire de jeux pour enfants, d'un espace de pique-nique couvert, l'embellissement de l'espace de baignade et également l'embauche annuelle d'un surveillant de baignade pour les mois de juillet et août.

Par ailleurs, le fruit du hasard a permis à diverses occasions à Villars-Santenoge de bénéficier d'un écho national, attirant à autant de reprises, promeneurs et badauds de tous horizons. C'est en premier lieu Jacques Lacarrière qui, par sa traversée pédestre entre Vosges et Corbières, a mis à l'honneur la commune dans son ouvrage « Chemin faisant » publié en 1974. Mais il est bien évidemment impossible d'évoquer l'histoire de la commune sans mentionner son apparition au 7^e art, avec l'œuvre de Robert Lamoureux en 1975 « On a retrouvé la 7^e compagnie », mais aussi le court-métrage de Richard Guenin de 1994 « Délit de vagabondage ».

Enfin, l'article de Jean-Pierre Farkas paru le 28 Juin 1981 dans « Le Monde », faisant état d'un registre d'état civil entièrement vierge pour l'année 1961 (aucune naissance, aucun décès, aucun mariage) a, une fois encore, attiré les curieux.

Mais l'autre marqueur impondérable qui contribue à la renommée de Villars-Santenoge est bien-sûr l'œuvre insolite de Gloria Friedmann : Le carré rouge (ou tableau refuge). A la fois sculpture et gîte, ce lieu des plus atypiques offre des conditions de vie hors du commun au cœur d'un site à l'environnement privilégié et au contact maximum avec la nature.

De quoi nourrir la 18^e opération Pierre et Terroir en 2013 qui a remporté un franc succès.

Nombreux sont donc les promeneurs et touristes à emprunter les sentiers de randonnées de l'Ource et de la Juchère, mais aussi à s'aventurer jusqu'au centre équestre pour profiter d'une excursion à cheval ou d'une nuit atypique dans le cadre singulier d'une roulotte.

Villars-Santenoge n'a donc pas fini de nous surprendre, sans jamais perdre de son hospitalité et de sa convivialité. ■

Fruit d'une union réussie : **La Juchère**

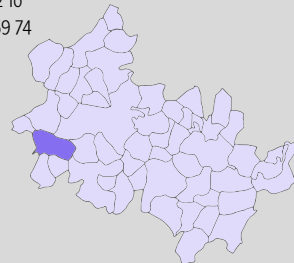
infos utiles

Mairie de Villars-Santenoge

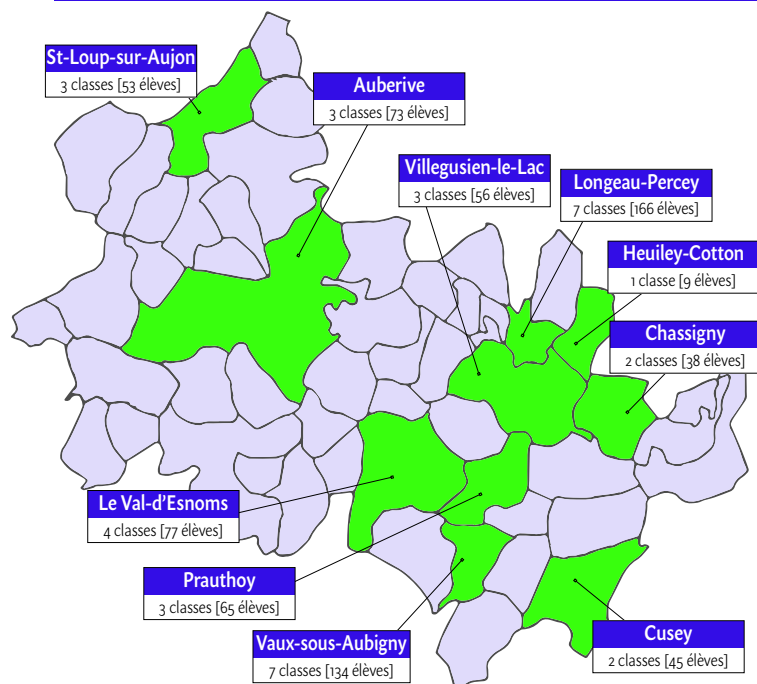
8 Route d'Auberive - 52160 Villars-Santenoge
mairie.villars-santenoge@wanadoo.fr
Tél : 03 25 84 24 03
Maire : Marc Pesce
Secrétaire : Isabelle Vollmer
Permanences : mardi [14h-18h]

Le Carré Rouge

Réservation auprès de Solange Guenin
Tél : 03 25 84 22 10
Fax : 03 80 30 59 74



10 écoles, 35 classes, 716 élèves



Dix groupes scolaires sont répartis sur le territoire. L'effectif global des élèves présents dans les écoles s'est stabilisé pour cette rentrée scolaire, alors qu'il accusait une légère baisse ces années dernières.

Le territoire de la CCAVM, de par sa politique menée, apporte de nombreux services à la population en matière d'enfance et de petite enfance. Outre le temps scolaire, la collectivité propose dans chaque école un service d'accueil périscolaire matin et soir, un service de restauration, et elle assure aussi l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires. La CCAVM mise sur un maillage important des services liés à la jeunesse, ce qui inclut également les services de garderie en micro-crèche et l'encadrement des enfants dans les centres de loisirs.

Dans un souci de développement de l'enfant et d'accompagnement des familles, la CCAVM place la jeunesse au centre de ses prérogatives et veille à ce que « savoir », « savoir-faire » et « savoir-être » s'acquiert dans les meilleures conditions.

Pour cela, l'EPCI* participe financièrement à des projets pédagogiques telle que l'opération « école au cinéma », à des projets sportifs comme le cycle de piscine ou les activités voile, et investit pour qu'élèves et enseignants soient dotés des meilleurs outils technologiques, tels que les Tableaux Blancs Interactifs, pour rendre les apprentissages plus ludiques encore.

Nos écoles, notre avenir, ou comment apprendre confortablement, et devenir grand !

Villegusien-le-Lac : Inauguration du nouveau groupe scolaire

La Communauté de Communes d'Auberive, Vingeanne et Montsaigeonnais dispose dans ses statuts, entre autres, de la compétence optionnelle « *construction, entretien et fonctionnement des équipements d'enseignement préélémentaire et élémentaire de l'ensemble du territoire, avec exercice de la compétence scolaire primaire et maternelle, dans son intégralité* ». C'est pourquoi, la CCAVM investit très régulièrement dans l'amélioration des bâtiments.

A Villegusien-le-Lac, les locaux de l'école accusant une importante vétusté, le choix de construire un nouveau groupe scolaire s'est vite imposé, afin de permettre aux élèves du secteur d'être accueillis dans des locaux leur apportant, toutes les conditions optimales à une bonne réussite scolaire, et à l'équipe enseignante de travailler dans un environnement plus fonctionnel.

La CCAVM a procédé à l'acquisition du terrain, cédé par la commune. Elle a fait appel au cabinet d'Atelier d'Architecture 52, sous la houlette de M. Eric Somaglino qui a réalisé les plans, en concertation avec les services de l'Education Nationale.

Cette école nouvelle est composée d'une classe de maternelle avec salle de repos et de deux classes réservées aux élémentaires. Un bureau de direction, une salle de réunion et un local de reprographie, sans oublier la salle de motricité, le réfectoire et la cuisine qui complètent cet équipement.

A l'extérieur ont été aménagés deux cours d'école clôturées, un petit terrain de sport et des parkings. La place de retournement des bus scolaires est prise en charge financièrement par la Commune de Villegusien-le-Lac.

L'inauguration de ce nouveau groupe scolaire a eu lieu le 6 septembre 2016, en présence de nombreuses personnalités et de toute l'équipe enseignante : M^{me} Tapprest (Directrice et coordonnatrice du Réseau des Ecoles Rurales de la Vingeanne et chargée de la classe de CP/CE1/CE2), M. Pierron (classe de CP/CE1/CE2 tous les lundis), M^{me} Garzino et M^{me} Hennequin (classe de TPS/PS/MS/GS), M. Pleux (classe de CM1/CM2) et M^{me} Charrier (Accompagnante d'Elève en Situation d'Handicap).

Un moment convivial, où élèves, parents, enseignants, officiels, élus et agents de la collectivité se sont retrouvés pour célébrer la naissance de ce nouveau groupe scolaire.



Elsa, Antonin et Noémie, les trois élèves du niveau CM1, ont eu le plaisir de participer à la coupe du cordon d'inauguration.

la parole est aux élèves

Victor

« la salle de motricité est dix fois plus grande ici ! »

Maël

« C'est bien parce qu'on n'a pas besoin de se promener sous la pluie pour aller à la cantine »

Owen

« Ici, il y a même un terrain de basket juste à côté de la cour des petits »

Samantha

« la cantine est plus belle que l'ancienne, il y a plus de place, plus de meubles, et même des couleurs sur les chaises ».

La Communauté de communes du territoire a été parmi les premières, au niveau national, à se saisir de la compétence scolaire. Dès sa constitution, avant même que les affectations comptables ne soient imaginées, elle a procédé à l'acquisition des écoles, et s'est chargée de la gestion complète de la compétence pour les territoires d'Auberive et de Prauthoy. Le secteur de Longeau a suivi.

Il s'est agi d'une véritable révolution qui a permis à tous les enfants de bénéficier des mêmes dotations financières sur un même territoire, et aux enseignants de se rapprocher.

La Communauté de communes a organisé progressivement tous les services qui en découlent ou s'y rattachent.

Bien sûr, elle est devenue le partenaire privilégié du Conseil Départemental qui assurait les transports jusqu'à maintenant (la Région s'y substituera à partir de 2017) et qui contribue pour la majeure partie au financement. Néanmoins, il reste à supporter une part non négligeable du coût à charge des utilisateurs, sorte de « ticket modérateur », qu'ils doivent assumer. Sur votre territoire, les élus ont décidé d'assumer directement le coût à travers le budget de l'EPCI sans refacturer aux parents. Peu de Communautés le font, et la plupart facturent des cartes de transport.

Le montant s'élève à : 198 119 €/an

C'est ce qui conduit la Communauté à discuter pied à pied avec les parents d'élèves lorsqu'ils réclament de nouveaux circuits, car dans ce cas de figure la gratuité des transports ne pourrait être maintenue.

La Communauté assure également le fonctionnement des cantines scolaires, et la fourniture des repas.

A ce titre, elle négocie les partenariats avec le collègue et divers prestataires, mais la réglementation l'oblige à fonctionner avec des tarifs unifiés même si elle acquitte des coûts différents.

Pour parvenir à un équilibre satisfaisant et soutenable pour les parents, la Communauté de communes contribue à l'équilibre du service à hauteur d'environ 97 000 €.

Après avoir maintenu des tarifs identiques pendant plusieurs années, la CCAVM doit faire face à un repositionnement des tarifs du Conseil Départemental qui subit, lui aussi, de plein fouet les contraintes du redressement des finances publiques.

Par ailleurs, les prestataires privés sont aussi soumis aux aléas de conjoncture et de vie nouvelle.

Ainsi, sur Saint-Loup-sur-Aujon, le restaurant "Aux Rives de l'Aujon" a cessé son activité début octobre 2016 et a été remplacé par la Maison de Courcelles. Sur le secteur de Longeau-Percey, Villegusien-le-Lac, et Chassigny, ce sont deux entreprises locales : le Relais du Lac (52190 Villegusien-le-Lac) et la SARL Drut (52190 Chassigny) qui ont remporté le marché public ouvert par la communauté. Les prévisions d'équilibre pour le budget mettent en évidence les financements consacrés par l'EPCI.

Tarification des cantines

RECETTES		Total Nbre d'enfants	Total Facturation famille
Tarif repas et garderie	Categorie de revenu		
4,40 €	< 15 000 € avec 1 ou 2 enfants	75	46 200,00 €
4,20 €	< 15 000 € avec 3 enfants et plus	4	2 352,00 €
4,70 €	entre 15 000 € et 30 000 € avec 1 ou 2 enfants	177	116 466,00 €
4,50 €	entre 15 000 € et 30 000 € avec 3 enfants et plus	24	15 120,00 €
5,10 €	> 30 000 € avec 1 ou 2 enfants	245	174 930,00 €
4,90 €	> 30 000 € avec 3 enfants et plus	24	16 464,00 €
Nombre total d'inscrits		549	371 532,00 €
Nombre moyen de repas journaliers		357	241 495,80 €
6,00 €	Repas occasionnel annuel	6	36,00 €
6,00 €	Repas adultes annuel	280	1 680,00 €
8,00 €	Repas adultes annuel	105	840,00 €
Total repas facturés			244 051,80 €
Bourse du Conseil Départemental (0,96 € par enfant et par jour)		-	48 174,75 €
Subvention CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse			14 000,00 €
TOTAL			306 226,55 €

DEPENSES	Total
Frais de personnel	101 225,00 €
Frais de Délégation de Service Public	107 200,00 €
Repas achetés	186 310,00 €
Frais généraux (chauffage, électricité, entretien, téléphone.....)	9 000,00 €
TOTAL	403 735,00 €

Coût du service par usager	6,73 €
Soit un coût à charge par usager pour la CCAVM	1,95 €

La compétence scolaire c'est aussi le financement des rythmes scolaires et des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) qu'ont dû mettre en place les écoles locales en lien avec les associations, les parents d'élèves, l'inspection académique et bien sûr la Communauté de Communes qui est substituée aux communes.

Une organisation originale et à la carte a permis de satisfaire le plus grand nombre et de limiter le coût de l'EPCI à la somme annuelle de 23 520,03 €.

DEPENSES	
Prestations des associations	95 831,32 €
Rémunération des agents CCAVM	7 007,15 €
Rémunération des enseignants	5 505,84 €
Participation NAP (autres EPCI)	500,00 €
Frais divers (électricité, chauffage...)	10 000,00 €
TOTAL	118 844,31 €

RECETTES	
Fonds d'amorçage, de soutien [Etat]	57 230,00 €
Aide spécifique de la CAF [0,50 €/heure]	5 302,00 €
Aide spécifique de la CAF [0,52 €/heure]	10 498,28 €
Participation familles et CIAS Chalindrey	22 294,00 €
Participation de la CCAVM	23 520,03 €
TOTAL	118 844,31 €

De la compétence scolaire **au service de restauration**Budget pluriannuel **des délégations de service public**

Prestataire	Activité	Contribution 2014	Contribution 2015	Contribution 2016	Contribution 2017
La Montagne [52250 Longeau]	accueil périscolaire Longeau Percey et Villegusien accueil extra scolaire sans hébergement et avec hébergement	131 141,00 €	114 785,25 €	98 300,00 €	102 339,00 €
La Grande Récré [52190 Isômes]	accueil périscolaire Chassigny, Cusey, Esnoms-au-Val, Prauthoy, Vaux-sous-Aubigny et accueil extra scolaire centre de loisirs	183 000,00 €	185 081,56 €	197 811,80 €	201 249,85 €
ADMR des 4 vallées [52160 Auberive]	accueil périscolaire Auberive et Saint-Loup sur Aujon	10 471,00 €	10 670,77 €	10 980,37 €	11 078,70 €
La Petite Récré [52190 Isômes] ADMR des 4 vallées [52160 AUBERIVE]	Micro-crèche Longeau, Isômes et Auberive	89 360,00 €	95 553,24 €	115 399,72 €	105 115,41 €
Cout global (micro- crèches et accueil de loisirs)		413 972,00 €	406 090,82 €	422 491,89 €	419 782,96 €
Participation CAF et MSA au titre du contrat enfance jeunesse		98 602,67 €	103 553,22 €	125 604,61 €	125 197,86 €
A charge CCAVM		315 369,33 €	302 537,60 €	296 887,28 €	294 585,10 €

Enfin, la compétence scolaire c'est aussi l'environnement périscolaire (halte-garderie et loisirs) avec des prestations dispensées par le secteur associatif local dynamique et performant, constitué par les associations : la Montagne, la Petite Récré, la Grande Récré, l'ADMR...

La Communauté de communes procède avec elles par le biais de Délégation de Service Public (DSP) conformément à la réglementation, et consacre un budget élevé à l'offre faite aux enfants et à la famille pour assurer un service de qualité qui valorise le territoire, en lien avec les partenaires institutionnels que sont la CAF et la MSA.

Les élus sont toutefois contraints de pousser les associations à mutualiser leurs moyens pour être plus performantes et à demander aux parents de limiter leurs demandes d'infrastructures pour rationaliser l'organisation des

activités et diminuer les coûts, chaque village ne pouvant pas être doté d'un centre de loisirs...

Sur le plan de l'investissement, la Communauté de communes assure la rénovation, la réhabilitation et la construction des établissements scolaires, le territoire bénéficiant désormais d'infrastructures performantes.

Durant les dernières années, nous pouvons citer :

■ Groupe scolaire de Prauthoy	[2009]	1 668 036,00 € HT
■ Pôle enfance et culture de Longeau-Percey	[2013]	553 194,00 € HT
■ Groupe scolaire de Cusey (réhabilitation)	[2014]	398 604,93 € HT
■ Bloc sanitaire de l'école d'Heuilley-Cotton	[2015]	85 178,83 € HT
■ Groupe scolaire de Villegusien-le-Lac	[2016]	1 220 127,00 € HT



La compétence scolaire de la CCAVM intègre : « étude, création et gestion des services garderie d'enfants, cantines, crèches et centres de loisirs, ainsi que les frais qui y sont liés, y compris constructions et acquisitions ».

Actuellement, toutes les écoles du territoire bénéficient d'un service de restauration scolaire. Si le groupe scolaire dispose d'une salle de restauration, les enfants peuvent prendre leur déjeuner sur place, c'est le cas pour Auberive, Esnoms-au-Val, Saint-Loup-sur-Aujon, Villegusien-le-Lac, et Vaux-sous-Aubigny. Les élèves de Chassigny, Cusey, Longeau, sont accueillis dans des locaux mis à disposition par les communes. Quant à Prauthoy, c'est dans la salle de restaurant du collège que nos petits écoliers se rendent. Pour les enfants d'Heuilley Cotton, le service a été ouvert en septembre 2016, et un transport en bus (pris en charge par la collectivité) permet aux élèves de déjeuner dans la toute nouvelle cantine de Villegusien-le-Lac.

Qui confectionne les repas des enfants ?

Depuis septembre 2016, tous les enfants du territoire bénéficient de repas en liaison chaude. Selon les écoles, ils sont confectionnés sur place : c'est le cas à Auberive où un agent de la CCAVM mitonne de bons petits plats.

Quant à Saint-Loup-sur-Aujon, depuis très peu de temps, c'est la Maison de Courcelles qui fournit les repas.

Pour les écoles de Cusey, Esnoms-au-Val, Prauthoy et Vaux-sous-Aubigny, la CCAVM a contractualisé avec le Conseil Départemental via le Collège « Les Vignes du Crey » de Prauthoy.

L'équipe de restauration des cuisines du collège assure la confection des repas, qui sont acheminés par l'Association « La Grande Récré » sur les différents sites.

Depuis septembre 2016, suite à un appel d'offre, les deux restaurateurs locaux qui ont été retenus fournissent les repas pour les écoliers de Chassigny, Longeau, et Villegusien-le-Lac. ■

La qualité des repas et la réduction des déchets

Pour la CCAVM, via la Commission Scolaire, Périscolaire, Sports et Transports, la qualité des repas apparaît un critère essentiel.

Afin d'obtenir un meilleur équilibre nutritionnel, il est recommandé aux prestataires de se fournir, autant que possible, chez les producteurs locaux, de veiller à l'éducation au goût par l'introduction de nouvelles saveurs, et de varier les produits.

Un important travail a déjà été entrepris dans ce sens par le Collège de Prauthoy, qui a aussi introduit la notion de réduction du « gaspillage ».

Le respect du grammage alimentaire par repas et par enfant, selon la législation en vigueur, et l'introduction régulière de produits frais, en lieu et place de produits appertisés « conserves » permet une réduction non négligeable des déchets.

La sensibilité du personnel encadrant les enfants dans les cantines se développe de plus en plus. ■

une cantine où il fait bon manger avec les copains



Les cantines **sur le territoire**



Villegusien-le-Lac, une rentrée réussie pour la nouvelle cantine

Petits et grands se retrouvent chaque midi pour partager ensemble leur repas. La nouvelle école de Villegusien-le-Lac met donc à leur disposition une salle de restauration tout spécialement dédiée à cet effet. La salle chaleureuse, au mobilier coloré et adapté à tous les âges, est à la fois le lieu privilégié pour discuter entre copains, mais aussi pour s'éduquer au goût et aux bonnes manières. Ne pas parler la bouche pleine, apprendre à goûter de tout, penser à dire merci, aider à débarrasser la table avec ses camarades... Autant de petits gestes qui font grandir nos petits. ■



Qui encadre les enfants durant le temps de midi ?

Le repas de midi est un moment privilégié dans la journée d'un enfant. C'est pourquoi, des personnes expérimentées accueillent les petits écoliers, veillent à leur bien-être, les accompagnent dans la découverte des mets et des saveurs, et s'assurent que chaque enfant ait pu se restaurer dans de bonnes conditions.

À l'issue du repas, vient le temps de la détente et ce sont des animateurs qui les prennent en charge pour leur offrir diverses activités, de plein air si le temps le permet, et en intérieur les jours plus maussades. Les animations sont encadrées selon les lieux de restauration par les Associations « La Montagne » et la « Grande Récré » ou par des agents de la CCAVM.

Après cette pause méridienne bien méritée, les enfants sont en pleine forme pour retrouver leur salle de classe et reprendre le cours de leur journée d'écolier. ■

La formation du personnel

La CCAVM souhaite former le personnel des cantines afin d'améliorer l'accueil des enfants et les relations avec eux.

Des sessions de formation sont organisées régulièrement afin de sensibiliser les agents et leur donner les outils nécessaires pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles, durant ce temps très particulier autour du repas.

La formation aborde différents thèmes tels que la connaissance des enfants de 3 à 11 ans, leur autonomie, la posture à adopter durant le temps du repas, l'aménagement de l'espace, l'autorité et la discipline, l'organisation du temps libre après le repas...

Ces regroupements permettent aussi aux agents d'avoir des temps d'échanges sur les problématiques qu'ils peuvent rencontrer sur leur lieu de travail et pouvoir trouver en commun, avec l'aide du formateur, des pistes de solution. ■

En bref

► Consultez les menus depuis chez vous

Rendez-vous sur le site de la Communauté de Communes, www.ccavm.fr. Depuis l'onglet « les services à la population » vous avez désormais accès, chaque semaine, au menu qui est proposé à votre enfant dans les cantines du territoire.

► Facturation

Un doute ou une question sur votre facture de cantine ? Vous pouvez contacter Mme Stéphanie Prat qui sera votre interlocutrice directe pour ce sujet. Pour la joindre, appelez le 03 25 87 31 04 ou écrivez-lui à stephanie.prat@ccavm.fr

► Allergies alimentaires

Si votre enfant a des allergies alimentaires, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) peut être mis en place, et lui permettre malgré tout de partager le temps de midi à la cantine, avec ses camarades de classe.

À la demande de la famille ou du chef d'établissement, cet aménagement permet la prise en charge d'un traitement médical ou/et l'instauration d'un protocole en cas d'urgence.

Une rencontre avec le médecin scolaire permet de déterminer les aménagements à mettre en place.

Le PAI, ensuite, permet d'organiser, dans le respect des compétences de chacun, les modalités de prise en charge en tenant compte des éléments médicaux qui nécessitent une attention et des gestes précis.

Un élève atteint de trouble de la santé doit être considéré de la même manière qu'un élève en bonne santé, c'est l'objectif central du processus d'intégration

Auberive : une cantine où l'on cuisine !



Béatrice Desloges et Rachel Leclerc



Delphine Pierre



Nelly Berthelon

Il y a affluence à la cantine de l'école d'Auberive. Sur les 73 élèves, ils sont plus de 45 à fréquenter la cantine régulièrement, et certains jours il faut même pousser les murs pour pouvoir accueillir tout le monde. La qualité des repas et de l'accueil n'y est sans doute pas pour rien.

Midi sonné, les enfants de maternelle arrivent à la cantine de l'école d'Auberive. Ils n'ont plus qu'à se mettre les pieds sous la table, tout est prêt ! Béatrice Desloges est en cuisine depuis un bon moment et passe du four au moulin : passer les commandes en sollicitant en priorité l'épicerie boulangerie d'Auberive, la crèmerie du Plateau ou encore le boucher Bailly de Chalindrey, vérifier et suivre les livraisons, préparer les repas, assurer l'entretien de la cuisine et le suivi des inscriptions !

Rachel Leclerc vient mettre le couvert et servir les entrées dans les assiettes. Petit à petit, elle se prépare à pouvoir prendre le relais de Béatrice et à la remplacer si nécessaire.

Enfin, Delphine Pierre et Nelly Berthelon se chargent de la surveillance des enfants, Delphine côté maternelle et Nelly côté primaire. Quand les grands arrivent à la cantine dix minutes après les petits, le volume sonore monte d'un cran. C'est qu'il y a affluence : une quarantaine d'enfants et parfois jusqu'à 55.

La formation suivie au printemps et cet automne par les agents pour faire de la coupure méridienne un temps éducatif porte ses fruits.

Comment canaliser l'énergie d'enfants qui ont passé la matinée à se concentrer et savoir gérer les conflits ? Comment apprendre à goûter de nouvelles saveurs ?

Ici comme ailleurs, les enfants adorent quand il y a des frites et des escalopes cordons bleus, mais ce mardi, les tomates et le poisson sont appréciés.

La preuve ? Les assiettes sont vides et les plats aussi !

La cantine se prépare aussi au bureau

Au bureau de la communauté de communes à Auberive, Isabelle Vollmer veille à ce que tout fonctionne comme prévu pour que les enfants puissent manger dans de bonnes conditions.

Isabelle Vollmer n'est pas en cuisine, mais son rôle est tout aussi important pour le bon fonctionnement des cantines de la communauté de communes en coordonnant la distribution des repas.

Quelle logistique mettre en place pour faire face à un surcroît d'effectif ?

S'assurer que les prestataires disposent des agréments réglementaires adéquats ?

Comment garantir le relais pour permettre la continuité de service ?

Entre les dix agents directement embauchés par la collectivité et les partenaires qui interviennent auprès des enfants, comme les associations « La Montagne » et « La Grande Récré » ainsi que le collège de Prauthoy, Isabelle est à l'écoute et veille au grain !



informations utiles

■ Déclaration d'absence

Vos contacts

■ Cantine d'Auberive

M^{me} Béatrice Desloges
[tél. 06 86 75 97 86]

■ Cantine de Chassigny

M^{me} Annabelle Jeannot
[tél. 03 25 84 97 32]

■ Cantine de Cusey

La Grande Récré
la-grande-recre@wanadoo.fr
[tél. 03 25 88 56 53]

■ Cantine d'Esnoms-au-Val

La Grande Récré
la-grande-recre@wanadoo.fr
[tél. 03 25 88 56 53]

■ Cantine de Longeau-Percey

La Montagne
montagne-lionel@wanadoo.fr
[tél. 03 25 87 16 72]

■ Cantine de Prauthoy

La Grande Récré
la-grande-recre@wanadoo.fr
[tél. 03 25 88 56 53]

■ Cantine de Saint-Loup-sur-Aujon

M^{me} Christiane THOMAS
[tél. 03 25 84 41 19]

■ Cantine de Vaux-sous-Aubigny

La Grande Récré
la-grande-recre@wanadoo.fr
[tél. 03 25 88 56 53]

■ Cantine de Villegusien-le-Lac

La Montagne
montagne-lionel@wanadoo.fr
[tél. 03 25 87 16 72]

■ Service facturation cantine

Votre contact

■ M^{me} Stéphanie Prat

lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8^h 30 à 12^h 00 et de 14^h 00 à 17^h 00
stephanie.prat@ccavm.fr
[tél. 03 25 87 31 04]

l'inter'com

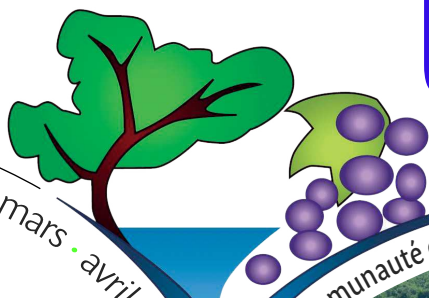
le magazine de votre communauté de communes

17 chemin des Brosses
Prauthoy - 52 190 Le Montsaugonnais
Tél. 03 25 87 31 04
E-mail : ccavm@ccavm.fr
www.ccavm.fr

Comité de rédaction : Charles Guené, Gilles Goiset,
Yveline Perrot, Claire Colliat, Elodie Da Rocha.
Photos : DR CCAVM sauf mention.

Conception et impression :
Imprimerie du Petit-Cloître, 52200 Langres
Dépôt légal : 01102016.1053

jan. • fév. • mars • avril 2017



Communauté de Communes



édito

Charles GUENÉ, Président ■

Adresser ses vœux à l'aube d'une année 2017 peut paraître risqué pour un élu, tant chacun souhaite écrire l'histoire à sa manière. Le plan national y sera propice !

2017 sera une année d'apprentissage collectif, avec les intercommunalités qui nous entourent, et dont les contours évoluent pour prendre une nouvelle dimension au sein du PETR du Pays de Langres. Il s'agira des débuts de la mutualisation, et également de la création d'une ingénierie au niveau départemental, mais surtout de travailler ensemble pour impulser des projets nouveaux, sur lesquels vos élus doivent travailler, en pensant à demain...

Ce bulletin Inter'Com vous propose de découvrir un peu plus la **compétence voirie**, un choix local ancien, et pourtant audacieux.

Préparer l'avenir exige anticipation, mais aussi donner de l'explication, transmettre une vision au-delà de la simple gestion. C'est aussi cela, faire de la politique. Nous y veillons.

Excellente année à chacun de vous, et le souhait qu'il puisse continuer à faire bon vivre sur ce territoire !

Auberive

Vingeanne

Montsaigeonnais

Montsaigeon

... qui se révèle!

Vos élus ont été invités à débattre sur le tourisme, et ont mis en évidence la nécessité de valoriser le patrimoine de nos communes, en s'appuyant sur des points forts qui rayonneront sur l'ensemble du territoire.

Montsaigeon constitue l'un de ces points et fait désormais l'objet du **premier plan d'interprétation décliné en partie par le PETR du Pays de Langres**. L'architecture remarquable du siège de l'ancien comté est, depuis novembre, ponctué par des tables explicatives de belle facture qui guident et renseignent le visiteur, à l'instar des parcours des plus beaux sites de France.

Cette démarche de mise en tourisme des « Beaux Villages du Pays de Langres » est une innovation sur le secteur, et annonce les prémices d'une mise en œuvre plus globale. Votre Communauté de Communes, et le PETR, ont œuvré de concert, et avec l'aide d'habitants de Montsaigeon, pour mettre en place ce Plan d'Interprétation du Patrimoine.

L'interprétation, c'est l'art de faire comprendre à des visiteurs la signification et la valeur d'un lieu en les incitant, par tout moyen adapté, à une découverte active. Le but était donc de concevoir un moyen efficace de mieux comprendre le patrimoine et de participer à la sauvegarde de ce beau village.

Le parcours d'interprétation permet de valoriser le patrimoine de la commune et de le rendre visible et lisible pour les visiteurs, mais aussi d'encourager une redécouverte et une réappropriation de la commune par ses habitants.

Badauds et résidents peuvent donc, désormais, démarrer leur excursion depuis l'Etang, traverser la Porterie et imaginer l'enceinte fortifiée que le village connut jadis.

Ils peuvent emprunter les chemins escarpés qui les conduiront tout droit au lavoir, dit « Fontaine de la Goubaud ».

Ils découvriront également les ruines de l'ancien château, les Halles du village, sa Maison vigneronne, sa Maison Renaissance, l'ancienne Gendarmerie à cheval ou encore la Résidence épiscopale.

Histoire, anecdotes et jeux de rôles raviront les curieux.

A quand le label Petite Cité de Caractère ?! ■

une première pierre

... de taille

La fromagerie Germain « mute » mais reste dans le giron de la CCAVM. Autour du berceau: Hugues TRIBALLAT (PDG de RIAN) ainsi que les élus départementaux et locaux ; le tout, dans le partage d'une histoire et d'un potentiel gardés au Pays.

Une victoire et des réalités d'emplois conservés dont la CCAVM doit veiller à effacer l'amertume du moment présent, en reconstruisant l'avenir avec tous, sans délaisser le site d'hier. ■



Maquette du projet par CERES Ingénierie

sommaire

Découverte du territoire

Il était une fois Vieve

pages 2 & 3

Voirie

200 km à entretenir

pages 4 & 5

Patrimoine

près de 40 bâtiments

pages 6 & 7

Portraits des services

voirie et infrastructures

page 8



Laissez-vous conter l'histoire de Vivey, le temps d'une parenthèse enchantée...



Au fond d'une vallée, en limite des grands bois, arpentez la petite route qui serpente au coeur de la forêt. Découvrez le château, cette demeure qui abritait jadis le désormais célèbre Seigneur de Voisey, le comte Jean-Christophe Léault de Vivey, Maire de la commune, et figure emblématique du village. Grand, fort, les épaules larges et l'esprit clair, sa légende est l'égale du charisme qu'on lui prête.

En l'an 1811, par une froide journée d'hiver, le respectable vieillard, entrant dans sa 79^e année, s'en est allé au bois en vue d'élaguer quelques branchages. La forêt, en ce temps, n'accueillait que les audacieux, car le loup rôdait en maître, tapi dans les fourrés. On craignait cette bête féroce, qui par six fois déjà, eu raisons de quelques innocents qui croisèrent son chemin.

Bien qu'en lisière des bois, comme il accomplissait sa besogne, Jean-Christophe Léault vit surgir le loup. L'attaque fut prompte, mais terrible. Le vieillard lutta avec véhémence. Le loup, enragé, répéta son assaut, déchirant de ses crocs, la main gauche et le visage du comte. Le courage attisa ses toutes dernières forces, et malgré ses blessures, armé de sa seule serpe, il frappa

l'animal, et eut raison de lui. S'il triompha alors, en ce 21 décembre, les symptômes de la rage ne tardèrent pas à paraître. Pendant près de trois mois, consommé de douleurs, le comte lutta, sans parvenir à triompher de cet ultime combat.

Promeneur téméraire, baroudeur aguerri, arpentez son parcours, marchez dans ses pas, et allez saluer la mémoire de ce preux combattant pour qui la Croix au Loup fut érigée par ses pairs. Vous entendrez peut-être le murmure de « La Vivey » et l'écho des cors de chasse.

Poursuivez votre échappée, au cœur de ce vallon, et marchez sur les traces du héros de Rabelais. Car Gargantua autrefois, s'évada de ses pages, pour fouler les contrées de Bourgogne et goûter à outrance le produit de son vignoble. Le géant enivré eut alors bien du mal à retrouver le chemin de Paris. Commença alors pour Gargantua un retour mouvementé, car l'adversité se voulant toujours à la mesure de celui sur lequel elle s'abat, un orage aux dimensions de déluge éclata, troublant plus encore la démarche du géant. Remontant de Bourgogne, il entra en Pays de Langres. La terre détrempée, témoigna de son passage, et mis en lumière

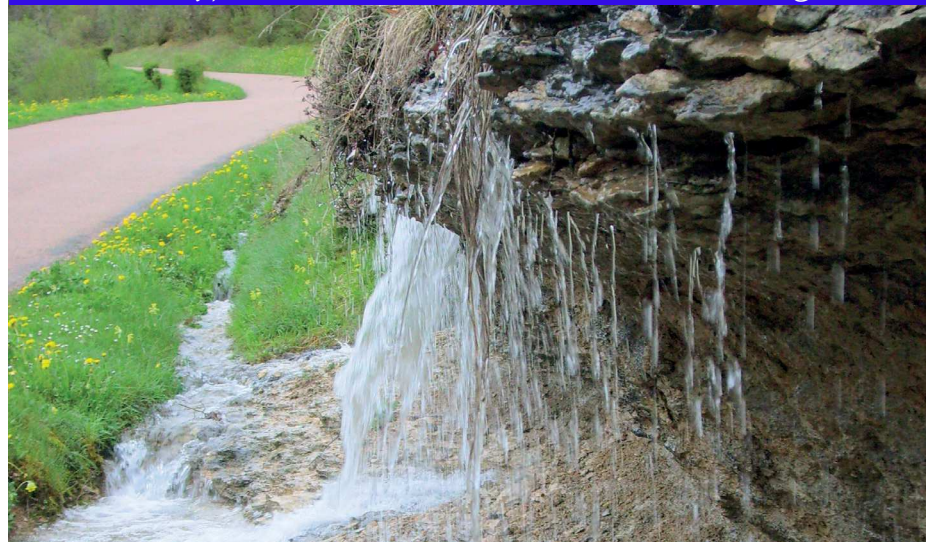
les gigantesques pas du colosse. A jamais gravés mais aujourd'hui oubliés, chanceux sera le promeneur qui les redécouvrira.

Dominé par le Mont Fessiot, ligne de partage des eaux entre Océan Atlantique et Mer Méditerranée, profitez d'un temps pluvieux, pour aller admirer le spectacle envoûtant des roches qui pleurent. Par temps de fortes pluies, les eaux jaillissent de dizaines de fissures creusées par les années dans les roches qui surplombent le village. Ce sont alors de sublimes cascades qui se forment de toute part. Impossible d'ignorer que cette particularité marquera à jamais le nom de la commune, lieu emblématique de ces captivantes « eaux vives ».

Mais l'histoire n'est pas terminée, car tel le château de la belle au bois dormant, la majestueuse bâtisse du comte Léault, demeurée vide et endormie tandis que la nature reprenait ses droits, émerge aujourd'hui de son sommeil, et écrit ses nouvelles pages.

André Theuriet ne s'était pas mépris, un charme royal ondoie sur Vivey, sa bien nommée « Reine des bois ». Les légendes perdurent, et le conte s'écrit encore. ■

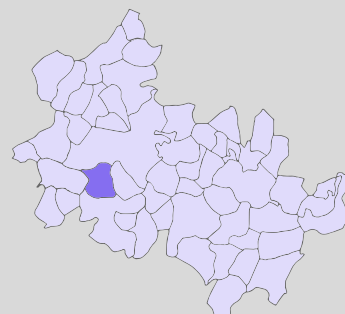
Vivey, « Reine des bois » et terre de légendes



infos utiles

Mairie de Vivey

11 rue du Tilleul - 52160 Vivey
Tél : 03 25 84 81 97
Mail : commune-de-vivey@orange.fr
Maire : Patrick Berthelon
Secrétaire : Fabienne Biquet
Permanences : lundi [14h-17h]



Un « Pierres et terroir » retentissant

Chaque année, Pierres et Terroir met à l'honneur une commune de la CCAVM, avec l'aide de l'association « La Montagne ». La 21^e édition s'est déroulée à Vivey, le 1^{er} octobre 2016, et a remporté un franc succès, grâce, notamment, à la mobilisation de l'association du village « La Croix au loup ».

Adeline LENOIR, habitante de la commune, a réalisé d'importantes recherches pour retracer l'histoire de Vivey, et signer « Le Maquis de Vivey, et autres formes de résistance », un ouvrage qu'elle a eu l'occasion de dédicacer aux nombreux participants, lors de cette manifestation.

Mais les éditions Pierres et Terroir sont aussi l'occasion d'organiser différentes animations, et insuffler une vague d'enthousiasme et de vivacité sur la commune, tout au long de la journée. Les habitants de Vivey n'ont pas manqué à la tradition ! C'est avec engouement qu'ils ont mis les petits plats dans les grands, et organisé bon nombre de célébrations : une exposition au sein de l'église pour retracer l'histoire de la commune, une exposition de photos animalières, un marché de produits du terroir et objets artisanaux, une démonstration d'alambic par les bouilleurs de cru, une prestation musicale improvisée par le groupe Snic'fou, des visites du village, et la reprise collective de la chanson « La Vivey » accompagnée de cors chasse.

Une journée placée sous le signe de la convivialité et de la gaieté que nous ne sommes pas prêts d'oublier.



Photo Candy Fevre

Les voix de « La Vivey »

L'Association « Les Trompes de Bien Allé Lingon », emmenée par son Président Monsieur François Jobart, et la chorale de Vivey créée spécialement pour l'occasion, ont interprété la chanson « La Vivey ».

« Voyez-vous cette gorge sombre / Où la forêt étend son ombre / Jusque sur les prés ruisselants. / Et ce château dont les tourelles, / Semblables à deux sœurs jumelles / Se mirent dans les flots tremblants / C'est Vivey, la noble demeure / Où chaque nuit à la même heure / On entend le long hurlement / Du loup qui mordit dans sa rage / Le dernier seigneur du village / Qui l'occit d'un coup de croissant ».



Photo Candy Fevre



Photo Candy Fevre

Hommage à la résistance

C'est Adeline Lenoir qui a pris la plume pour nous plonger dans l'histoire de Vivey. Son travail s'est étalé sur deux ans. « Ça m'a pris tout mon temps libre, mais j'en avais fait le choix », explique-t-elle.



Photo Candy Fevre

Adeline se souvient des soirées consacrées à ses recherches, avec une échéance à respecter pour tenir le rythme. « Sans cela, on risque d'abandonner et puis c'est valorisant de savoir qu'on va pouvoir être publié, commente-t-elle. Ce qui m'a sauvée, c'est internet. » Les archives départementales et nationales sont accessibles en ligne, elle a donc pu travailler depuis Vivey. Adeline a complété ces recherches grâce aux fonds des médiathèques d'Auberive et de Langres, des archives de la Société historique et archéologique de Langres (SHAL), du diocèse ou encore du musée de Langres. « N'importe qui peut trouver des informations importantes sur son village », souligne Adeline au souvenir de détails trouvés sur Vivey sur le site internet de la Bibliothèque nationale. Seul regret : être arrivée trop tard pour interroger de vive voix des résistants aujourd'hui disparus. Car le fil rouge choisi par Adeline pour cet opus de Pierres et Terroir est le thème de la résistance, avec l'histoire du maquis durant la dernière guerre mondiale, mais aussi d'autres actes de rébellion des Viviens depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours. « Habiter un minuscule village, loin des tumultes des grandes agglomérations qui concentrent l'essentiel de la population française, ne relève-t-il pas d'un acte de résistance ? », souligne l'auteur. Avec le recul, Adeline fait part des enseignements de ce travail : l'histoire que l'on croit sûre est faite de nombreuses contradictions qui invitent à relativiser. Elle livre aussi ses émotions intenses en découvrant par hasard la musique de la Vivey qu'on croyait perdue, ou la découverte de documents manuscrits plein d'humanité.

Et puis la surprise du succès de la journée organisée dans la commune pour le lancement de l'ouvrage. « Ça a créé des liens, conclut-elle. Tout ce travail était pour moi une façon de remercier le village et le territoire de nous avoir accueillis depuis notre arrivée en mai 2011 ». La famille Lenoir a posé ses valises et ouvert un gîte à Vivey. « Je me sens d'ici et je n'aurais pas écrit comme ça sur le village de mon enfance, confie Adeline. Ce territoire a une vraie capacité à créer ce sentiment ».

La voirie à la CCAVM, c'est quoi ?

La voirie est une compétence que très peu de communautés de communes ont prise. L'historique de mutualisation, pour la voirie, a conduit les élus à envisager une gestion globale de notre patrimoine routier.

Il a fallu prendre en compte la mesure de la tâche, l'étendue du territoire et les particularités de chaque commune pour mettre « en route » une compétence nouvelle.

La collectivité s'est attachée à définir cette compétence. Pour cela, très vite est apparue l'obligation de faire un inventaire pour mieux connaître notre patrimoine, définir des priorités et évaluer les besoins financiers pour son entretien.

Les réunions se sont enchaînées jusqu'à parvenir à une méthodologie de travail et à une répartition entre les communes et la CCAVM.

L'objectif principal était de mutualiser l'ensemble des travaux pour soulager la majorité des Maires devant les marchés publics et, par l'augmentation des volumes réduire les coûts unitaires des travaux.

Pour être plus clair, sont intégrées, à la CCAVM, les voiries communales revêtues, en état normal, d'entretien qui desservent des bâtiments

d'habitation, industriels ou commerciaux, mais aussi quelques chemins blancs qui desservent une habitation.

Sont donc notamment exclus : les places, les chemins qui desservent champs et forêts, les voies sur terrains privés propriétés des associations foncières...

Sur ces bases, après création d'une fiche d'inventaire, et repérage sur plan, chaque voie a été répertoriée.

- ▶ Ce recensement détermine ainsi notre champ d'action, à savoir 1,2 millions de m² pour plus de 200 kilomètres.
- ▶ En moyenne chaque commune à 22 000 m² pour 4 km de voiries.
- ▶ La plus petite commune propriétaire de voirie reste Mouilleron avec 2 205 m² et la plus importante Auberive avec 54 162 m².

Une gestion patrimoniale pour assurer le **maintien en bon état de la voirie**

Dès 2011 le constat est fait : l'entretien des villages est correct mais bon nombre de liaisons entre les villages ont une couche de roulement dégradée.

Il est donc décidé de recouvrir, le plus rapidement possible, ces voies usées. Limiter ainsi l'entretien ponctuel du rebouchage « des nids de poule » et investir dans de nouvelles couches de roulement.

Depuis la création de la Communauté de communes d'Auberive Vingeanne et Montsaugonnais, le 1^{er} janvier 2011, ce sont près de 1.9 millions d'euros TTC qui ont été investis sur la voirie communautaire.

Le choix de l'ECF

Finis les goudrons, les émulsions de bitume avec gravillonnage ! La Communauté de communes est passée à l'Enduit Coulé à Froid (ECF). C'est une technique de renouvellement de la couche de roulement, elle imperméabilise la chaussée pour la protéger. C'est un mélange de sable gravillons avec un liant bitumineux, des polymères de l'eau et du ciment mélangés sur site et coulé à froid.

Cette solution, moins coûteuse, a ainsi permis de rattraper le retard d'entretien du réseau. Le choix de l'enrobé à chaud, 3 à 4 fois plus cher, n'aurait pu être réalisé économiquement.

Une organisation particulière

Comment faire remonter les besoins et optimiser les travaux ?

L'année voirie commence en août ! A cette période, chaque commune estime l'état de sa voirie, et communique ses demandes d'entretien. Fin septembre, un tableau est établi. Ne reste plus qu'à visiter, chiffrer, et prioriser.

Commence alors le marathon de la route !

En deux ou trois journées, élus et techniciens parcourent le réseau, afin de déterminer les surfaces, la technique envisagée, et la priorité de réfection de chaque voirie.

Ensuite, un chiffrage de l'ensemble des travaux permet de finaliser les priorités et de respecter l'enveloppe budgétaire allouée à la voirie.

Dès janvier, il est ainsi possible de lancer les marchés de travaux, pour une réalisation dès les beaux jours.

La voirie, c'est aussi la **viabilité hivernale**

Le déneigement et le salage de la voirie communautaire sont assurés par 23 prestataires, entrepreneurs, agriculteurs, maires, employés communaux ou communautaires.

De son côté, le Conseil Départemental assure le déneigement de la voirie dont il a la responsabilité.

Ne soyez donc pas étonnés d'apercevoir, dans vos communes, plusieurs engins travailler en même temps.

Désherbage et **balayage**

Depuis le 1^{er} janvier 2017, fini le désherbage chimique. Il faut repenser les méthodes et, quand c'est nécessaire, remplacer l'action chimique par l'action mécanique ou des substances biologiques non nocives pour l'environnement.

Un balayage régulier et intensif réduira la présence d'herbe dans les caniveaux et sur les chaussées. Mais, pour les trottoirs, les mentalités doivent changer !

L'herbe, c'est propre et naturel...

Et les fleurs peuvent égayer le bord de nos rues. Reste à chaque commune d'élaborer des stratégies pour végétaliser ou minéraliser ses trottoirs. Nous sommes tous concernés : élus, habitants, et utilisateurs, pour réussir cette transition et repenser l'embellissement de nos villages.



Zéro-Phyto, changeons de regard sur nos villages

Depuis le début le 1^{er} janvier, les collectivités ne peuvent plus utiliser de pesticides pour l'entretien de leurs espaces verts et de la voirie. Ce changement qui vise à préserver la santé de tous et la qualité de l'environnement nous invite à changer de regard sur nos villages.

Pour préserver notre santé, protéger la qualité de l'air et de l'eau et favoriser la biodiversité, l'utilisation des produits phytosanitaires est interdite aux collectivités depuis le début de l'année. Certaines d'entre elles ont anticipé sur l'application de la loi en cessant d'utiliser ces produits pour l'entretien des villages, et sont prêtes à partager leur expérience.

Pour s'en sortir en l'absence de produits chimiques, elles ont adapté leurs pratiques : fauche tardive, réenherbement de certains espaces, fleurissement en pied de murs, utilisation de techniques alternatives sur des zones restreintes afin d'éviter des surcoûts d'entretien...

Parce que tous les espaces qu'on avait l'habitude de traiter n'ont pas la même fonction, il est possible d'envisager autrement leur entretien et de différencier les modes d'intervention. Jusqu'à maintenant, la communauté de communes utilisait des herbicides le long de la voirie, elle ne pourra plus le faire.

Chacun doit réapprendre à gérer l'espace sans ces produits. Nous devons donc perdre l'habitude de voir de grands espaces minéralisés et accepter d'accueillir à nouveau la végétation dans nos villages.

A l'échelle du PETR Pays de Langres, l'association la GARE, basée à Vaillant, a été retenue pour accompagner les collectivités au « passage au zéro phyto ». La GARE s'est associée à des partenaires techniques qui interviennent déjà dans les communes pour l'entretien de leurs espaces : la Régie rurale du Plateau, Défis et Entr'in 52.

18 communes, dont 8 situées sur la Communauté de Communes Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais ont fait la démarche pour s'engager, et d'autres peuvent les rejoindre. Une visite de village est proposée aux habitants pour identifier les différents types d'espaces et les usages associés et une réunion publique permet de débattre des préconisations d'entretien. Une signalétique et une communication viendront compléter ces opérations. L'opération a débuté en décembre à Vesvres-sous-Chalancel et Vives.

Un défi !

La France est le 3^e pays consommateur de pesticides au monde et le 1^{er} en Europe. C'est l'agriculture qui utilise plus de 90% de ces produits (en premier lieu la viticulture et l'arboriculture, puis les grandes cultures). Ce sont ensuite les particuliers qui utilisent ces produits à très fortes doses dans leurs jardins et les collectivités.

Conscientes du coût que représente le traitement des eaux de surfaces et les risques encourus pour la santé publique, les collectivités se doivent de montrer l'exemple et de renoncer à l'usage de ces produits. C'est un changement profond, mais aussi un défi. Car si les pesticides donnent visuellement une impression de propreté, les dégâts qu'ils causent sans qu'on s'en aperçoive sont insoutenables.



N'attendons pas 2019

Avis aux jardiniers amateurs !

La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non-professionnel seront interdites à compter du 1^{er} janvier 2019. Mais pourquoi remettre à demain ce que nous pouvons appliquer dès aujourd'hui ?

Dites non à la procrastination !

Il n'est pas forcément question de révolution, mais de réfléchir, à sa petite échelle, à la mise en place d'outils simples et efficaces pouvant pallier l'utilisation des pesticides.

- ▶ Verser de l'eau de cuisson bouillante sur les plantes indésirables des allées.
- ▶ Utiliser binette, sarcloir, ou couteau pour arracher les indésirables jusqu'à la racine.
- ▶ Pailler les surfaces désherbées avec écorce, paille, broyat...
- ▶ Fabriquer sois-même un anti-limaces avec de la bière ou de la cendre.

Du jardin, en passant par le potager, et jusqu'aux limites de vos propriétés, le désherbage et le zéro-phyto sont l'affaire de tous.



En chiffres

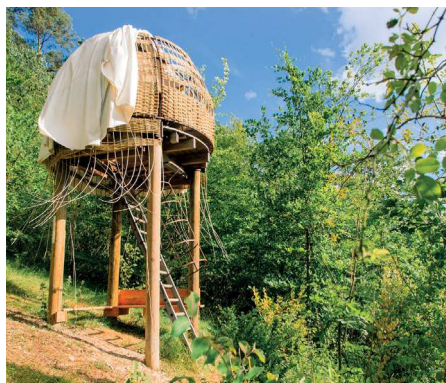
- ▶ 220 000 décès par an, selon l'OMS, sont dus à des empoisonnements aux pesticides.
- ▶ 5 fois plus de risque d'avoir la maladie de Parkinson.
- ▶ 1,6 fois plus de risque d'avoir la maladie d'Alzheimer.

Ce que dit la loi

- ▶ La loi Labbé et la loi de transition énergétique actent la mise en place de l'objectif **zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics depuis le 1^{er} janvier 2017** : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et les voiries.
- ▶ La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 1^{er} janvier 2019. Cette mesure concernera tout particulièrement les jardiniers amateurs.

Le patrimoine bâti communautaire

La communauté de commune est propriétaire de 39 bâtiments. On compte 10 écoles, 3 médiathèques, 3 micro-de crèches, 2 locaux d'accueil de loisirs, 2 halles de sports, la ferme thérapeutique à Saint-Broingt-les-Fosses, le site de Vaillant, la maison forestière des Charbonnières, les cabanes perchées et l'ancienne poste à Auberville, des logements intercommunaux, les gendarmerie et bien-sûr, le siège de la Communauté de communes à Prauthoy. C'est donc un patrimoine imposant que la CCAVM gère au quotidien, grâce au personnel technique commun à la voirie.



Cabanes bivouac en forêt



Ancienne poste à Auberville



Médiathèque André Theuriat à Auberville



Ferme thérapeutique à Saint-Broingt-les-Fosses



Halle de la Santé et de la Forme à Percey-le-Pautel



Halle des sports à Prauthoy

Objectif : réduction de la consommation énergétique

La CCAVM a fait le constat que certains bâtiments de son patrimoine sont énergivores. Pour réduire la facture énergétique, les élus ont souhaité se saisir de l'opportunité des aides octroyées pour faire un diagnostic sur les bâtiments concernés. Celui-ci sera fait en deux étapes, en commençant par les bâtiments les plus énergivores. ■



Le rapport d'audit énergétique, c'est quoi ?

La Communauté de Communes va lancer le diagnostic énergétique sur 13 bâtiments en 2017 et 6 en 2018 afin de déterminer les investissements prioritaires pour les 5 années à venir.

Le rapport d'audit énergétique comprend :

- ▶ La description de l'état actuel
- ▶ Le bilan énergétique du bâtiment (Diagnostic de Performance Énergétique – DPE).
- ▶ Plusieurs scénarii de travaux avec estimation des coûts et des économies d'énergie possibles.

Il constitue une aide à la décision pour faire les choix d'investissements pertinents et adaptés sur le long terme. Les préconisations peuvent porter sur l'isolation de la toiture, des murs, changement des huisseries, mais aussi remplacement de la chaudière ou du type de combustible, ou de mixer plusieurs type d'énergies pour optimiser le rendement calorifique.

C'est non seulement un gain d'énergie à long terme, une économie pour la collectivité mais aussi une amélioration du confort des usagers.

L'agenda d'accessibilité programmée : l'Ad'AP

La Loi « Handicap » du 11 février 2005 imposait la mise aux normes des Etablissements Recevant du Public (ERP) avant le 1^{er} janvier 2015. Beaucoup de collectivités n'étant pas prêtes à la date indiquée, des dérogations ont été accordées par l'état.

La loi handicap prévoit de modifier les bâtiments pour permettre l'accueil des personnes ayant toute forme d'handicap ; bien sûr, on pense tout de suite aux personnes à mobilité réduite, mais d'autres formes d'handicap sont à prendre en compte: malvoyants, malentendants, psychique...



L'Ad'AP, c'est quoi ?

Dans chaque bâtiment recevant du public, il s'agit de déterminer quels sont les éléments à mettre aux normes (largeurs de WC, barres d'appuis, hauteurs de lavabos, douches avec sièges, alarmes visuelles, hauteurs des banques d'accueil etc.).

Une fois ces éléments déterminés et chiffrés, un agenda de réalisation est établi avec une répartition des travaux sur 3 ans maximum ; il est soumis au Préfet, qui le valide.

A la CCAVM, où en est-on ?

La CCAVM a fait une demande de dérogation compte tenu du nombre important de bâtiments à étudier.

23 ont fait l'objet d'un diagnostic, et 19 sont retenus dans le cadre de l'Ad'AP.

Des travaux ont d'ores-et-déjà commencé dans plusieurs bâtiments. D'autres, plus conséquents, portent sur les bâtiments à étage, pour lesquels il faut envisager de mettre en place un élévateur.

La CCAVM cherche les solutions les plus adaptées et les moins coûteuses.

Un exemple de bâtiment à mettre aux normes :

► la médiathèque d'Auberive



Combien ça coûte ?

Mettre aux normes accessibilité le patrimoine intercommunal nécessite divers aménagements, ainsi qu'un certain nombre d'investissements qui peuvent être réalisés sur plusieurs années (2016 à 2018). En voici un exemple :

Médiathèque d'Auberive

Installer une signalétique sur la porte vitrée d'entrée du bâtiment	100 €
Protéger les poutres de l'étage de la médiathèque	100 €
Remplacer la table à langer dans les sanitaires pour la rabaisser et la rendre accessible à une personne en fauteuil roulant	500 €
Rabaisser les miroirs dans les sanitaires	200 €
Poser deux pictogrammes dans les sanitaires	200 €
Installer deux poignées supplémentaires dans les sanitaires	200 €
Mettre en place deux barres d'appui latéral dans les sanitaires	600 €
Installer un lave-mains dans les sanitaires	500 €
Equiper l'escalier de marches de contraste, de bandes antidérapantes, et prolonger les rampes de soutien jusqu'au palier	1 200 €
Installer un élévateur	15 000 €

Montant total de l'investissement 18 600 €

La CCAVM, facilitatrice

Les bâtiments intercommunaux sont, bien évidemment, concernés par la mise aux normes accessibilité, mais ce ne sont pas les seuls. Chaque commune, doit, elle aussi, réaliser un agenda d'accessibilité programmée, et planifier ses investissements à venir sur 3 ans maximum.

Pour cela, la CCAVM a réalisé un groupement de consultation pour les 36 communes volontaires.

Le bureau d'étude retenu s'est rendu dans chaque bâtiment (mairie, église, salle des fêtes...) et espace public (cimetière, parc...) concerné, afin d'établir un diagnostic d'accessibilité, qui recense les éléments à modifier pour les mettre aux normes, chiffrage estimatif à l'appui.

#accessibleatous



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

Six personnes **pour un service**

La communauté de communes entretient une quarantaine de bâtiments et pas moins de 800 voies qui totalisent 220 km de voirie ! Le service qui gère l'ensemble de ce patrimoine compte six personnes : quatre agents constamment sur le terrain et un tandem qui assure coordination, suivi de chantier et gestion administrative.

Sur le terrain, vous les voyez régulièrement dans nos communes et sur les routes. Dominique Echelin, Sébastien Déchanet, Patrice Mielle et sur le secteur d'Auberive, Frédéric André assurent l'entretien de la voirie et des bâtiments de la communauté de communes.

En été, deux saisonniers viennent leur prêter main forte.

Fauchage, débroussaillage, élagage, tonte, balayage, salage de cours d'école, peintures, petites réparations, problème de chaudière... ils interviennent sur tout le territoire.

A l'unisson, ils apprécient la diversité de leur travail. « *On ne fait jamais la même chose et on est toujours dehors*, précise Dominique Echelin. *Ce n'est pas comme à l'usine devant une machine. Et même si l'hiver il fait parfois froid, tout me plaît !* »

Tous les matins, ils font le point avec Fabrice Biquet qui coordonne leurs interventions. « *C'est moi qui tourne le plus sur les communes*, explique Fabrice, *et je suis toujours en contact avec les élus* ». Cinq véhicules dont un bus atelier sont à la disposition du service, avec deux tracteurs.

« *Je change de village tous les jours* », commente Frédéric André qui intervient également pour le compte de dix communes du secteur d'Auberive pour assurer l'entretien de leurs espaces. « *Je fais mon planning à l'année, avec davantage de travail en été, notamment pour assurer la tonte des pelouses, et moins en hiver* ». Son intervention est facturée aux communes concernées.

« *Je n'aime pas être enfermé*, renchérit Sébastien Déchanet, *et j'aime rendre service* ». Visseuse en main, il change une serrure dans l'une des écoles de la communauté de communes.

Ils interviennent dès qu'un problème survient et profitent souvent des vacances scolaires pour opérer dans les écoles.



Florence Michon et Fabrice Biquet

Au bureau, Florence Michon se charge de toutes les tâches administratives : déclarations de travaux, demandes de subvention, élaboration de marchés de voirie, conventions de déneigement, suivi de sinistres...

Pour elle aussi, pas de routine et des missions très variées.



Dominique Echelin



Frédéric André



Sébastien Déchanet

l'inter'com

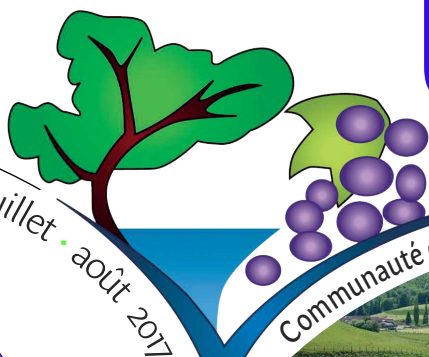
le magazine de votre communauté de communes

17 chemin des Brosses
Prauthoy - 52 190 Le Montsaugéonnais
Tél. 03 25 87 31 04
E-mail : ccavm@ccavm.fr
www.ccavm.fr

Comité de rédaction : Charles Guéné, Sylvie Baudot, Claire Colliat, Patricia Andriot, Yveline Perrot, Gilles Goiset, Éric Triboulet, Elodie Da Rocha.

Photos : DR CCAVM sauf mention.

Conception et impression :
Imprimerie du Petit-Cloître, 52200 Langres
Dépôt légal : 231216.1083



Charles GUENÉ, Président ■

édito

Dans le prolongement du nouveau concept « Inter'Com », ce numéro vient vous dévoiler la nouvelle Maison de Services au Public, et vous sensibilise à ses nouveaux usages.

Pionniers en la matière, nous avons mesuré les limites de notre offre, et nous avons voulu la rendre plus complète, plus vivante, et avec des plages horaires toujours plus accessibles.

Les élus et les services n'ont pas ménagé leur peine pour mieux vous servir. Vous pourrez, aussi, en faire évoluer le contenu et la forme grâce à vos retours : c'est aussi votre maison !

Au moment où beaucoup cherchent leurs repères, ou désespèrent de la fuite des services et de la désertification des campagnes, cette démarche, forte, et d'exception dans la ruralité, vient affirmer la marque de notre territoire et la volonté de vos élus.

C'est une initiative que le citoyen doit accompagner, et faire vivre, dans une interactivité volontariste, pour qu'il fasse bon vivre dans cette partie du Pays de Langres.

Une manière, aussi, d'attirer l'attention sur cette petite partie de France, au sein du Grand Est !

vosre carte d'identité ... à portée de clic

Depuis le 28 mars 2017, les modalités de délivrance des cartes d'identité ont évolué. Vous devez, désormais, vous adresser aux communes équipées d'un dispositif de recueil (DR) d'empreintes digitales. Elles sont au nombre de 10 dans notre département : Saint-Dizier, La-Porte-du-Der, Joinville, Rimaucourt, Chaumont, Châteauvillain, Val-de-Meuse, Langres, Fayl-Billot, Le Montsaugonnais. Elles sont seules habilitées à procéder à la remise des titres d'identité (renouvellement, perte, ou vol).

Pour ce faire, un nouveau service a été mis en place : la pré-demande en ligne ! Cette nouvelle démarche remplace le formulaire papier de demande de carte d'identité, et vous évite de vous déplacer plusieurs fois. Cette pré-demande en ligne est, toutefois, facultative. Si vous n'êtes pas très à l'aise avec les outils numériques, il est toujours possible, en vous rendant dans les Mairies précitées (ou dans votre Mairie de domicile), de faire une demande sur un formulaire papier.

Les agents des collectivités publiques sont là pour vous accompagner dans le changement, et vous aider dans ces démarches administratives.



Zéro-phyto : appel à candidatures des communes

Afin de permettre à un plus grand nombre de communes d'entrer dans la démarche zéro phyto, l'association LA GARE, et la CCAVM, ouvrent un appel à candidature, limité aux 10 premières communes se faisant connaître, et permettant de bénéficier de conditions avantageuses.

Les communes intéressées sont priées de se faire connaître au plus vite, par retour de mail, auprès de la CCAVM. ■

Ma pré-demande en ligne, comment ça marche ?

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- Je crée un compte personnel sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (<https://ants.gouv.fr>)
- Je remplis les renseignements nécessaires à l'instruction de ma demande
- Je note ou j'imprime le numéro de pré-demande et le QR-code qui me sont attribués par courriel au terme de la procédure et qui me seront demandés lors de mon passage en mairie
- Je m'adresse à l'une des 10 mairies de Haute-Marne équipées d'un dispositif de recueil
- Je rassemble les pièces justificatives (justificatifs d'état civil et de nationalité, justificatif de domicile, photos d'identité, timbre fiscal le cas échéant, celui-ci pouvant désormais s'acheter également en ligne).
- Je me présente au guichet de l'une des 10 Mairies équipées du territoire, pour y déposer mon dossier, et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Ma demande est instruite.
- Je peux être informé par SMS pour venir retirer ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

Plus d'informations sur le site :
www.demarches.interieur.gouv.fr ■

sommaire

Budget
les comptes
pages 2 & 3

**Découverte
du territoire**
Occey
page 4

**Un territoire
à votre service**
pages 5, 6 & 7

**Portraits
des services**
page 8



Un budget à la hauteur **de ses ambitions**

2017 affichera, certainement, un budget jamais égalé, en raison de l'opération relais « Germain », qui montre, si besoin était, une volonté de soutien à l'économie locale de la CCAVM.

C'est le maintien des emplois, ici, mais c'est aussi une activité impressionnante confiée aux entreprises, pour la plupart locales, qui construisent et structurent ce territoire.

Avec la gendarmerie de Longeau-Percey, l'école de Villegusien-le-Lac, et l'achèvement de l'usine de la Croix Rouge (à Montsaugéon), ce sont près de 15 millions d'euros d'insufflés dans l'économie départementale.



Groupe scolaire de Villegusien-le-Lac



Usine la Croix Rouge (FMP Industrie)

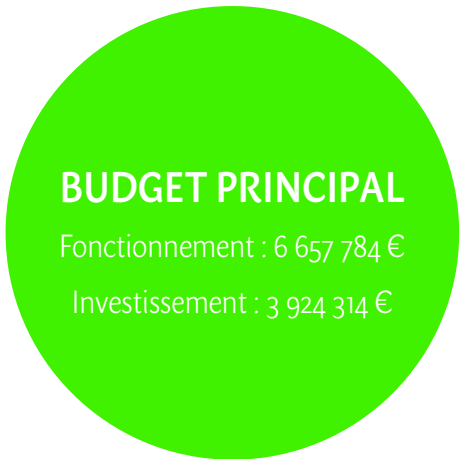


Caserne de Gendarmerie de Longeau-Percey

Les chiffres **clés**

Le budget de votre Communauté de communes, c'est :

- 1 budget principal
- 1 régie des transport scolaires
- 13 budgets annexes



NB : les budgets annexes, matérialisés en bleu, ne nécessitent pas de fiscalité de la part des contribuables et sont équilibrés par des recettes propres.

Des services et des compétences toujours plus nombreux

Les services offerts par la CCAVM vont devenir plus performants encore, avec l'ouverture de la MSAP de Prauthoy, à l'automne, et la promesse d'une plus grande solidarité, au profit de chacun.

La Communauté de communes, pour une égalité territoriale renforcée et des réponses mieux ciblées, développe aussi les prises de compétences nouvelles :

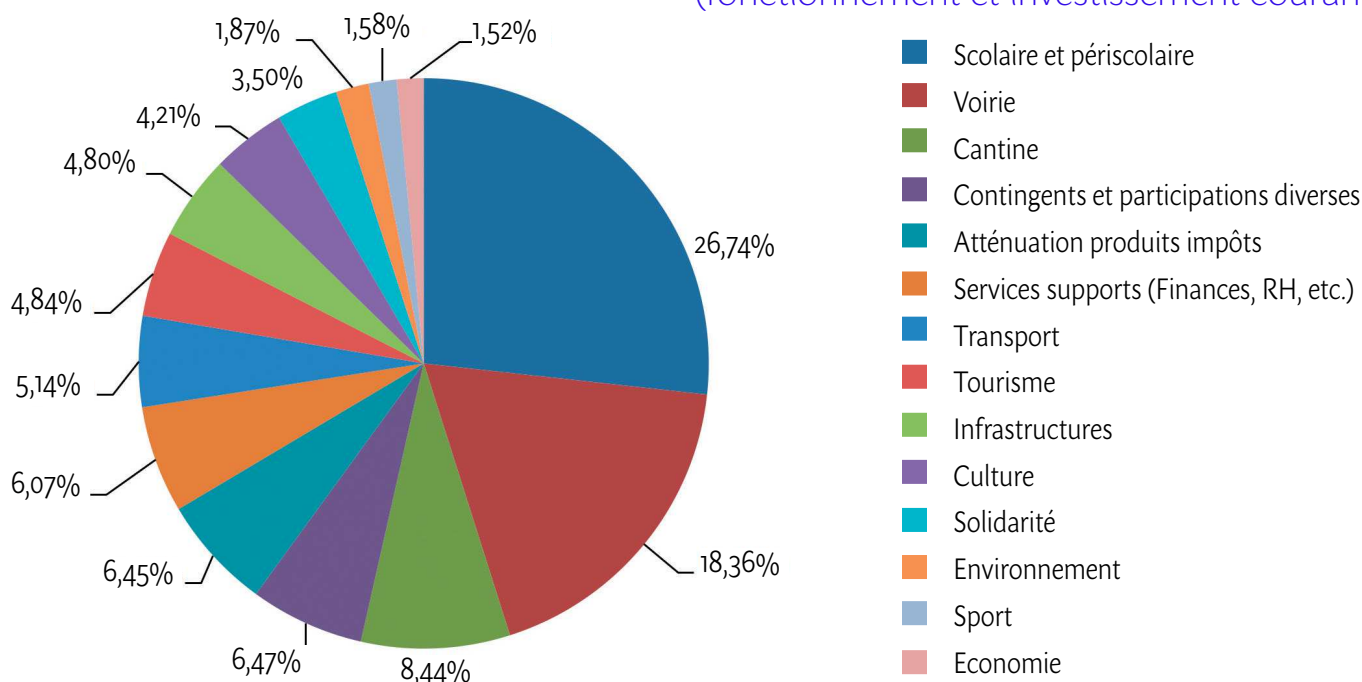
- ▶ Élaboration du Plan Local d'Urbanisme
- ▶ Mise en œuvre des schémas d'assainissement dans les communes
- ▶ Poursuite de la gestion des cours d'eau

Un effort constant dans nos compétences majeures

2017, c'est aussi, et toujours, l'entretien de notre patrimoine bâti, celle de la voirie, avec le même effort soutenu et l'exercice de nos compétences majeures, avec le scolaire, le périscolaire et les micro-crèches, qui sont auditées pour en rendre la gestion plus rigoureuse.

Dépenses 2017 par domaine de compétences

(fonctionnement et investissement courants)



Une fiscalité constante

Malgré la poursuite de l'effort demandée aux collectivités pour le redressement des finances publiques, votre Conseil a pu voter un budget à fiscalité constante.

Les taux d'imposition intercommunaux, pour l'année 2017, sont les suivants :

- ▶ Taxe d'habitation : 15,89 %
- ▶ Taxe sur le foncier bâti : 13,16 %
- ▶ Taxe sur le foncier non bâti : 19,07 %
- ▶ Cotisation foncière des entreprises : 11,75 %
- ▶ Fiscalité professionnelle de zone : 17,31 %

Un travail à grande échelle

Ce budget, c'est aussi une intégration plus forte de notre Communauté dans un territoire plus large, celui du PETR du Pays de Langres, qui porte les ambitions stratégiques en matière d'économie, de tourisme et de développement à un niveau plus haut, en mutualisant les moyens, avec nos voisins, pour être audibles jusqu'à Strasbourg.

Cette foi en l'avenir, et cette volonté d'être partie prenante d'une grande Région européenne ne doit pas nous distraire de l'objectif fondamental de servir notre proximité, en répondant aux besoins, au quotidien, de nos villages. Chaque ligne de notre budget en traduit le souci permanent.



Un cadre de vie étudié, entretenu, et partagé, une vie associative animée, et volontaire, un équilibre entre industrie, agriculture et citoyenneté, voici, tout simplement, la recette d'un village heureux.

Petit village paisible, à la naissance du territoire de la CCAVM et du Département, Occey nous enchante par son cadre soigné et chaleureux, que municipalité et habitants préservent à l'unisson au quotidien, pour le plus grand bonheur de tous. Si plusieurs lieux-dits semblent indiquer que de sérieux combats et des luttes sanguinaires ont été perpétrés sur la commune à une époque reculée, il n'en reste plus que la légende, car le calme et la sérénité règnent, aujourd'hui, en maître.

Son premier point fort : une vie associative des plus conviviales ! Les habitants ont le plaisir, tout au long de l'année, de se réunir pour profiter, ensemble, de temps forts. Parmi eux, on peut citer le jardinage d'hiver, où une poignée de passionnés, regroupés au sein de la section fleurissement ou de l'Amicale Saint-Barbe, déploient toute leur énergie pour embellir le village.

Des efforts récompensés en 2011, grâce à l'obtention d'une première fleur nationale au concours des villages fleuris, et Christine, l'employée communale n'y est pas pour rien. Mais petits et grands partagent, également, la mise en place des décorations lumineuses de Noël, et des nœuds, la fête des sapins, carnaval, le 14 juillet, une journée pique-nique, et tant d'autres ! La commune ne manque pas de dynamisme, grâce à un partenariat étroit entre l'Amicale et la municipalité.

Un deuxième point fort : son économie flamboyante ! Agriculteurs et industriels apportent un rayonnement considérable à la commune, La Ferme Bel'Air, la casse RN 74, et les charpentes métalliques AUER ! Pensez-y, si le hasard de la vie vous conduit jusqu'à l'Accorhotel Arena de Paris, sachez que vous aurez l'occasion de vous asseoir sur des tribunes « made in Occey » !

Mais il y a aussi : son cadre de vie exceptionnel ! Soignés d'années en années, les aménagements du village sont au cœur des investissements communaux. L'heureux leg d'un habitant a, en effet, permis la création éponyme de la Résidence Robert Moine, avec l'emménagement des premiers locataires en octobre 2014. Mais c'est bien le village tout entier qui vaut le détour. Stationner votre véhicule, et laissez-vous errer au hasard des rues. Montez jusqu'au tilleul majestueux, traversez les petites rues ombragées, asseyez-vous sur un banc au cœur d'un parterre fleuri, descendez jusqu'au lavoir, passez devant la Fontaine du Gué, et terminez par une petite pause au pied de l'étang. Le cadre et la végétation vous enchanteront !

Et enfin, une sculpture emblématique ! Ne repartez pas sans vous arrêter au pied de cette œuvre d'art hors du commun. Elle

rend hommage à Charles Auer, fondateur de l'entreprise que l'on ne présente plus et qui contribue tellement au rayonnement de la commune, mais aussi aux hommes de la terre, qui font toute la beauté du monde rural.

Parfaite osmose entre le monde industriel et agricole, cette majestueuse sculpture en acier, de l'artiste Serge Landois, offre une représentation poétique de l'histoire du village, tout en rendant un hommage poignant à ceux et celles qui l'ont construit, au fil des années.

Si la première enclume de Charles Auer, sur laquelle il entama sa carrière de maréchal ferrant, et datant de 1846, en est la pierre angulaire, amusez-vous à y déceler tous les éléments qui la composent, offerts par les habitants. Pince, chaîne, bêche, fourche, sarclette, et fers à cheval, cette œuvre ne vous laissera pas indifférent. ■

Une sculpture emblématique



infos utiles

Mairie d'Occey

26 Grand'rue - 52190 Occey

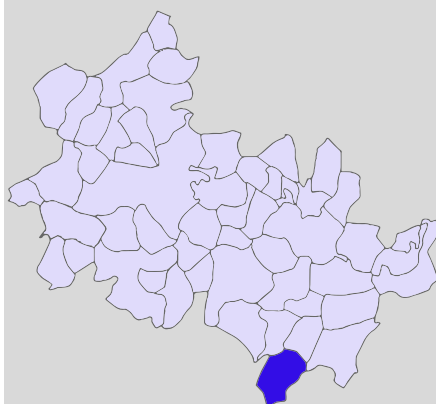
Tél : 03 25 88 39 84

Mail : mairie.occey0023@orange.fr

Maire : Yveline Perrot

Secrétaire : Corinne Beau

Permanences : mardi [9h-12h et 14h-19h]
jeudi [9h-12h]



... pour vous aider dans vos démarches

Notre Communauté de Communes a la particularité d'être située dans un territoire très rural et il y a donc un enjeu tout particulier autour du maintien des services.

Pour maintenir et attirer de la population, la CCAVM mène depuis de nombreuses années une politique d'offre de services à la population importante : relais de services aux publics, services à l'enfance et à la petite enfance, services aux personnes âgées, agence postale intercommunale, Cyberbase...

Services publics et services de proximité, il s'agit d'organiser les choses pour répondre au mieux à l'ensemble des besoins de la population. Là où les services publics revoient leur organisation, leurs horaires, le rôle de la collectivité est de maintenir des relais, des points de contacts pour que ces services soient toujours rendus sur le territoire. Là où le privé couvre mal le secteur car jugeant notre zone trop peu peuplée et pas assez solvable, le rôle de la communauté est aussi d'organiser le maintien de ces services en mobilisant par exemple des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Dans tous les domaines, la collectivité a fait le choix d'être présente et pro-active et de soutenir les acteurs existants qui rendent ces

services. La vocation de la collectivité n'est pas de faire en direct, mais d'inciter les acteurs à faire, de les soutenir les cas échéant, d'imaginer des solutions là où les acteurs privés ou associatifs ne sont pas spontanément présents.

Et comme les modes de vie changent, rester présent, prendre le relais ne signifie pas forcément faire comme avant, mais faire évoluer les services pour les maintenir de manière adaptée.

Le défi que nous avons à relever pour 2017 consiste, à ne pas concentrer notre offre en un lieu unique, mais proposer aussi des services adaptés dans les autres bourgs centres, Longeau-Percey, Villegusien-le-Lac, Auberive et ses vallées, notamment par le biais de sa médiathèque, pour ce dernier, ou grâce à une permanence itinérante.

Toute suggestion et idée seront les bienvenues, dans cette réflexion ouverte, qui a pour seule limite la soutenabilité financière au regard du service attendu par la population. ■

Du Relais Service Public à la Maison de Services au Public (MSAP)

Dans tous les domaines, la collectivité a fait le choix d'être présente et proactive. C'est ce que la collectivité a initié en installant, dès 2010, un relais de service public, qui vient d'évoluer en Maison de services au public (MSAP).

Afin d'éviter aux habitants d'aller jusqu'à Chaumont ou Langres, ces points relais apportent des réponses, une mise en relation avec les partenaires, le tout, au plus près de chez vous. La CCAVM a actuellement plus d'une dizaine de conventions de partenariat avec des organismes divers comme Pôle Emploi, CAF, etc. Pour toujours mieux vous servir, un projet novateur de mutualisation de services verra le jour en septembre, à Prauthoy. Maison de services au public, agence postale, médiathèque, relais assistante maternelle, cyberbase, secrétariat de Mairie et station biométrique pour passeport et carte d'identité seront réunis au cœur du village, et permettront ainsi d'élargir les horaires d'ouverture et vous proposer un lieu plus accueillant. ■

A Longeau, une innovante Agence Postale Intercommunale

Pour pallier la disparition des services postaux dans les zones rurales, la CCAVM a mis en place un service de proximité qui vous permet d'effectuer les prestations postales courantes, telles que : retrait d'argent, dépôt de chèques et espèces, vente de timbres, envois recommandés et colis, etc. Cet espace offre une permanence de la Maison des services au public. D'autres services sont possibles : dépôt des paniers bio de la Régie Rurale du Plateau de Vaillant, distribution des sacs de tri sélectif, accès à internet, service de photocopies, etc. ■



A Prauthoy, la MSAP déménage

Installé depuis 2012 dans les locaux de la CCAVM, le pôle services de Prauthoy va déménager en septembre au centre du village, et profiter de locaux récents vacants (ex. Proxi et cabinets médicaux).

Vous trouverez l'ensemble des services suivants : cyberbase, maison de services au public, médiathèque, agence postale, relais assistantes maternelles.

Outre le fait que cela sera plus central, ce déménagement va permettre d'offrir des plages d'ouverture plus grandes et plus adaptées au public (dont une journée continue de 08h30 à 18h30 le jeudi, et l'ouverture le samedi matin). Cela permet aussi de faire, sur un même lieu, plusieurs démarches: faire une opération postale, déposer ou prendre un livre à la médiathèque, obtenir un renseignement administratif, trouver des solutions pour la garde de ses enfants...

Enfin, il s'agit aussi d'aménager les locaux pour donner l'image d'une administration accueillante et innovante. Le souhait est de repenser les besoins de la population et la construction d'une offre adaptée et ce pas seulement sur Prauthoy mais aussi sur l'ensemble du territoire.

Redynamiser le point relais de Longeau et imaginer une offre sur Auberive sont aussi les autres axes sur lesquels nous travaillons. ■

Le Point Relais CAF pour vos démarches en ligne

Le point relais CAF est un espace numérique aménagé au sein de la Maison de services au public de Prauthoy, et sur rendez-vous à l'antenne de Longeau, qui met à votre disposition des ordinateurs pour effectuer vos démarches en ligne.

Nos agents peuvent vous accompagner pour :

- vous faciliter l'accès aux droits et aux services via la navigation sur le site internet ou les applications smartphones (caf.fr, monenfant.fr)
- vous guider dans l'utilisation de ces services
- trouver, avec vous, les informations relatives à votre dossier dans la rubrique « Mon compte »
- réaliser des simulations de droits et des déclarations en ligne.

Soutien aux **structures locales associatives**

Sur un territoire très rural, et en particulier sur le sud Haute-Marne, la présence du monde associatif est très dense et contribue nettement à proposer des services, à trouver des solutions pour répondre à des besoins locaux.

Pour apporter un service en matière de petite enfance, aux familles, aux personnes âgées, des associations sont soutenues par la CCAVM : Grande Récré, Petite Récré, Maison de Courcelles, la Montagne, l'ADMR ... Tout le secteur de l'enfance bénéficie d'une grande qualité de service qui n'a souvent rien à envier à ce qui existe en ville grâce au dynamisme et à la qualité du travail associatif de notre territoire.

D'autres associations de votre communauté de communes accompagnent les personnes les plus fragiles : la Régie Rurale en rendant un service nouveau aux communes et en offrant des possibilités de réinsertion à des personnes en difficulté, les associations de la GARE (Groupements d'Acteurs Ruraux en Eco-activités), et Autour de la Terre basées à Vaillant, créent du débat, imaginent des solutions aux nouveaux défis qui se posent à nous : transition environnementale, zéro phyto ..., l'Acodège, Maison d'Enfants à Caractère Social, à la « Ferme de la Couée » à Saint-Broingt-les-Fosses.

La CCAVM soutient ces associations et reconnaît l'importance de leur travail en établissant des conventions, comme celle triennale, qui a été signée avec la Régie Rurale. ■

... pour vous familiariser **avec les nouvelles technologies****Un espace numérique**
près de chez vous

Créée en 2003, la Cyberbase met à votre disposition du matériel pour des utilisations diverses.

L'espace numérique est composé de 4 ordinateurs où vous pouvez vous connecter en libre-service afin de consulter Internet ou effectuer des démarches administratives.

Cet espace est aussi utilisé par les animatrices de la MSAP qui accompagnent les usagers dans leurs démarches en ligne. ■

Vous recherchez
une formation gratuite ?

Que vous soyez salarié, en recherche d'emploi, ou bénévole, les Espaces Métiers sont à votre disposition et vous guideront vers le dispositif le plus adapté à votre demande.

Retrouvez toutes les informations utiles sur notre site internet : ccavm@ccavm.fr, rubrique « Les services à la population », puis « Pôle service » et « E-espace métier ». ■

Ne vous laissez pas distancer,
venez vous initier à la Cyberbase

Karine Barbé vous accueille, petits et grands, afin de vous initier à l'usage de l'ordinateur, découvrir l'environnement Internet, et bénéficier de conseils informatiques divers.

Elle vous accompagne de vos premiers pas jusqu'à votre perfectionnement.

A chacun sa formule :

- ▷ Cours individuels : sur simple rendez-vous, les mardis et jeudis de 16^h à 17^h. Tarif : 12 € de l'heure
- ▷ Cours collectifs : tous les mois, les mardis et les jeudis de 14^h à 16^h, des thèmes différents sont abordés, en initiation ou en perfectionnement. Tarif : 5 € de l'heure ou 35 € les 6^h dont 5 € d'adhésion à la Cyberbase.

Des ateliers variés vous attendent chaque mois : faire ses premiers pas, apprendre à utiliser un ordinateur, une tablette ou un smartphone, découvrir Word, Excel, Internet et la navigation en ligne, maîtriser l'envoi et la réception d'un courrier électronique, apprendre à télécharger ses photos sur l'ordinateur et les trier, faire un album photo en ligne, ... N'hésitez plus, inscrivez-vous. ■

Ce que dit la loi

▷ **Vous avez moins de 25 ans et vous recherchez un emploi ou une formation ?** La Mission Locale de Langres assure des permanences 2 fois par mois le mardi, à la MSAP de Prauthoy. Appelez-nous pour prendre rendez-vous.

▷ **Besoin d'un soutien ou d'un accompagnement dans vos démarches personnelles ?** Contactez-nous pour convenir d'un entretien avec une assistante sociale qui vous recevra dans un espace confidentiel chaque 1^{er} et 3^e jeudi du mois.

▷ **La MSAP vous accueille à Prauthoy et à Longeau ...** Dans les locaux de l'agence postale intercommunale, rue de Champagne à Longeau, vous avez accès aux renseignements souhaités auprès de nos agents : Ambre Boisselier, Virginie Kalka, Karine Barbé ou Emilie Joly vous accueilleront du lundi au vendredi, de 9^h 30 à 12^h 15 et de 13^h 45 à 17^h, et le samedi matin de 9^h 30 à 12^h (Tél. 03 25 88 06 39).

A Prauthoy, adressez-vous à Karine Barbé ou Laëtitia Cucchi, ou appelez-les directement au 03 25 87 78 98.



... pour vous réunir **et échanger**

A la MSAP, des actions collectives renforcent les solidarités sur notre territoire en favorisant le lien intergénérationnel, en prenant en compte les soucis de nos aînés, en répondant aux questions des familles pour avoir une meilleure qualité de garde des enfants, en améliorant les déplacements de chacun sur le territoire, en accompagnant les aidants des personnes malades ... Le Pôle services de la communauté de communes propose des animations, des visites, des actions collectives pour progresser ensemble sur ces sujets et trouver des solutions aux soucis rencontrés. C'est la mise en œuvre d'une solidarité territoriale.

Semaine bleue : le rendez-vous des aînés

Depuis 2013, la CCAVM et ses partenaires organisent des ateliers à destination des seniors du territoire dans le cadre de la Semaine Bleue. Cette année, trois ateliers les réuniront :

- ▶ 8 septembre à 10^h à l'Office du Tourisme de Langres : visite du patrimoine (visite de Langres en petit train et de la tour Navarre, démonstration de tir à l'arquebuse, déjeuner aux jardins de Cohons suivi de leur visite)
- ▶ 3 octobre de 15^h à 18^h : goûter dansant à la salle des fêtes de Prauthoy (entrée gratuite, goûter payant)
- ▶ 12 octobre, à partir de 14^h à la salle de de la CCAVM de Prauthoy : conférence sur les plantes médicinales et le stress, avec M^{me} Brocard, suivi d'un pot de l'amitié

Pour vous inscrire, contactez la MSAP de Le Montsaugéonnais au 03 25 87 78 98. Les places sont comptées !



Entrer dans la vie active, en toute sérénité !

La MSAP, en partenariat avec la Mission Locale de Langres, organise des ateliers basés sur l'insertion dans la vie active de mai à juin 2017.

Après avoir étudié la mobilité en 2016, et aidé des jeunes à obtenir leur permis, les ateliers se poursuivent, cette année, en vue de « lever les freins » pour entrer dans la vie active. Comment se présenter à un premier entretien d'embauche ? Comment soigner sa tenue sans trop en faire ?

Prendre confiance en soi et rechercher un premier appartement. Autant de sujets à aborder pour avancer ensemble !



La famille au cœur des échanges

Comme tous les ans, la MSAP organise des ateliers à destination de parents d'enfants ou d'adolescents et de professionnels de santé, pour mieux se connaître ou répondre à certaines questions. Cette année, venez découvrir :

- ▶ Le langage des signes avec bébé (à la micro-crèche d'Auberive) en juin
- ▶ Une conférence sur la lutte contre la radicalisation (salle de conférence à Prauthoy) également en juin
- ▶ L'intervention d'un masseur-kinésithérapeute ostéopathe en octobre
- ▶ Le portage en écharpe de bébé en novembre



Soutenir un proche dans la maladie : vous n'êtes pas seuls

En partenariat avec la MSA Sud-Champagne et le Conseil départemental, des rencontres « Aide aux aidants » sont organisées à la médiathèque de Prauthoy, deux fois par an.

Si vous êtes confrontés à un proche atteint de la maladie d'Alzheimer, ou apparentée, ces actions sont faites pour vous accompagner, vous soutenir et échanger sur votre quotidien.

C'est l'occasion d'aborder toutes vos questions, et de trouver une oreille attentive auprès de ceux et celles qui sont confrontés à cette maladie. Une rencontre aura lieu le 12 juin 2017, de 14^h à 16^h, sur le thème des « gestes adaptés à la mobilité ».

Une sortie sur grand écran pour les plus de 60 ans

Des séances de cinéma gratuites sont organisées par le Réseau gérontologique, à destination des seniors du territoire, 2 fois par an, au cinéma de Chalindrey et de Langres. Après le film « Dalida », en avril dernier, vous serez invités à vous inscrire à une prochaine séance en novembre.

Un accueil sur mesure



Lorsque vous franchissez la porte de la maison des services, vous êtes accueillis par le sourire de Karine Barbé ou de Laëticia Cucchi. Toutes deux ont pour mission l'animation du pôle services de la communauté de communes et vous pouvez avoir à faire à l'une, ou l'autre, selon leurs disponibilités ou la nature de vos besoins.

Toutes deux peuvent vous orienter pour vos démarches en termes de santé, d'emploi, d'aide au logement, de retraite ou de prestations sociales, de formation, d'aide à la parentalité, de déclaration d'impôts, de renouvellement de papiers d'identité et autres démarches administratives.

Karine s'occupe de la cyberbase et propose des formations collectives ou un accompagnement individuel pour apprivoiser l'outil informatique, elle assure également l'accueil à l'agence postale de Longeau. Laëticia va, en outre, assurer une mission de coordination

des maisons de services à l'échelle du pays de Langres pour développer des actions communes, échanger des savoir-faire et mieux travailler ensemble.

« J'apprécie de me sentir utile et de permettre aux usagers de repartir avec des réponses à leurs questions et des conseils », explique Karine. « J'aime la diversité de nos missions et des publics qui fréquentent la maison des services », renchérit Laëticia.

Leurs maîtres mots sont l'écoute, la proximité et l'accompagnement. Pour l'instant, les demandes du public portent surtout sur une mise en relation avec la CAF, Pôle emploi et la Caisse primaire d'assurance maladie. A terme, de plus en plus d'institutions n'accueilleront plus le public, tout pourra se faire par ordinateur.

Pour ceux qui ne sont pas à l'aise avec l'outil et pour des demandes complexes, l'accueil humain offert par Karine et Laëticia est précieux. « Nous avons des contacts privilégiés avec tous nos partenaires que nous pouvons joindre directement en cas de besoin », ajoutent-elles.

Bref, si vous ne voulez pas vous adresser à des machines, ayez le réflexe Maison de Services Au Public !

Karine BARBÉ

tél. 03 25 87 78 98 - karine.barbe@ccavm.fr

Laëticia CUCCHI

tél. 03 25 87 78 98 - laetitia.cucchi@ccavm.fr

informations utiles

■ CCAVM

Siège social

17 Chemin des Brosses

52190 LE MONTSAUGEONNAIS

03 25 87 31 04

Lundi 8h30-12h30 et 13h30-17h00

Mardi 8h30-12h30 et 13h30-18h00

Mercredi 8h30-12h30

Jeudi 8h30-12h30 et 13h30-17h00

Vendredi 8h30-12h30 et 13h30-17h00

Site internet : www.ccavm.fr

■ Maison de Services Au Public / Cyberbase / E-espace métiers**17 Chemin des Brosses**

52190 LE MONTSAUGEONNAIS

03 25 87 78 98

Lundi 13h30-17h30

Mardi 9h00-12h00 et 13h30-17h30

Mercredi 9h00-12h00 et 13h30-17h30

Jeudi 9h00-12h00 et 13h30-17h30

Vendredi de 9h00-12h00 et 13h30-17h30

Karine BARBÉ karine.barbe@ccavm.fr

Laëticia CUCCHI laetitia.cucchi@ccavm.fr

■ Relais d'Assistants Maternelles (RAM)**17 Chemin des Brosses**

52190 LE MONTSAUGEONNAIS

03 25 87 78 98

Mardi 9h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30

Mercredi 10h00 - 12h00

Vendredi 9h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30

Joëlle DECOK : ram@ccavm.fr

Animations RAM

1^{er} mardi du mois à Isômes

2^e mardi du mois à Cohons

3^e mardi du mois à Auberive

■ Agence postale intercommunale de Longeau-Percey et antenne MSAP**29 Rue de Champagne**

52250 LONGEAU PERCEY

03 25 88 06 39

Lundi 9h30-12h15 et 13h45-17h00

Mardi 9h30-12h15 et 13h45-17h00

Mercredi 9h30-12h15 et 13h45-17h00

Jeudi 9h30-12h15 et 13h45-17h00

Vendredi 9h30-12h15 et 13h45-17h00

Samedi 9h15-12h00

Au bonheur des tout petits



Vous êtes jeunes parents et vous recherchez une assistante maternelle pour garder votre tout-petit ? Vous vous posez des questions sur les démarches à faire : contrat de travail, rémunération...

Inversement, vous êtes assistante maternelle ou vous souhaitez le devenir et vous souhaitez des informations pour vous former ou sur l'exercice de votre travail ?

La communauté de communes s'est dotée d'un Relais d'assistantes maternelles (RAM), avec le soutien de la Caisse d'allocations familiales. Ce service a un visage : celui de Joëlle Decok. Elle vous informe, vous oriente et vous guide ; elle anime également des temps de rencontre et ateliers avec les nounous et les jeunes enfants qu'elles accueillent.

Un mardi matin par mois, à Isômes, Auberive et Cohons, parfois en lien avec les micro-crèches du territoire, les tout-petits ont la possibilité de jouer ensemble ou de découvrir une nouvelle activité d'éveil. Les adultes peuvent aussi échanger et partager un temps de convivialité.

N'hésitez pas à prendre contact et à faire connaître vos besoins : le RAM pourrait être l'amorce d'une politique locale de la petite enfance.

Joëlle DECOK

Relais d'assistantes maternelles : ram@ccavm.fr

Tél : 03 25 87 78 98

l'inter'com

le magazine de votre communauté de communes

17 chemin des Brosses

Prauthoy - 52190 Le Montsaugonnais

Tél. 03 25 87 31 04

E-mail : ccavm@ccavm.fr

www.ccavm.fr

Comité de rédaction : Charles Guéné, Sylvie Baudot, Claire Colliat, Patricia Andriot, Yveline Perrot, Gilles Goiset, Elodie Da Rocha.

Photos : DR CCAVM sauf mention.

Conception et impression :

Imprimerie du Petit-Cloître, 52200 Langres

Dépôt légal : 2804171132